Nations Unies COPUOS/T.579

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

579ème séance
Jeudi 14 juin 2007, à 15 heures
Vienne

Président : M. Gérard Brachet (France)

La séance est ouverte à 15 h 7.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et Messieurs les représentants, tout d'abord je vous remercie d'être très ponctuels pour le début de cette 579ème séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace. J'espère que vous avez trouvé intéressants les documentaires qui ont été projetés à l'heure du déjeuner, et je remercie au passage toutes les organisations qui ont fourni des films pour ces présentations d'activités spatiales qui ont eu lieu tout au long de la semaine, pendant la pause du déjeuner.

Mesdames et Messieurs les représentants, cet après-midi nous devons terminer et si possible terminer trois points de notre ordre du jour, le point 7, le point 12 et le point 13.

Utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable (point 12 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le PRÉSIDENT: Comme le Directeur du Bureau des affaires spatiales n'est pas encore tout à fait disponible pour que nous traitions le point 7, nous allons commencer par le point 12, "Utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable". Sous ce point, nous avons maintenant une intervention de M. Gilberto Cámara de la délégation du Brésil. M. Cámara.

M. G. CÁMARA (Brésil) *[interprétation de l'anglais]*: Bonne après-midi, Monsieur le Président, bonne après-midi, Mesdames et Messieurs les représentants, Monsieur le Président, l'Assemblée générale avait décidé que le Comité examine à la présente session ce point portant sur la coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation des données géospatiales de source spatiale pour le développement durable. C'est mon plaisir aujourd'hui de vous indiquer la façon dont le Brésil a l'intention de collaborer avec le COPUOS à l'appui de cette initiative.

Le rapport scientifique récent d'un groupe international sur le changement climatique ne laisse aucun doute quant à notre responsabilité commune. Nous avons causé un changement important dans l'environnement de notre planète. Les preuves de ce changement sont déjà claires et se passent de commentaires. Les preuves scientifiques indiquent également que ces changements frapperont le plus durement les populations les plus vulnérables, les populations qui sont déjà en danger, notamment dans les déserts et dans les zones arides de la zone tropicale. Ces populations sont les plus vulnérables aux changements climatiques. Dès lors, nous devons prendre des mesures concrètes. Plus tôt nous commencerons à agir, plus tôt les résultats seront opérationnels.

Les dernières d'années d'utilisation des images par satellite montrent que la société pourrait profiter largement d'une utilisation à temps et de façon appropriée des données géospatiales, dans les domaines de l'agriculture, la gestion des catastrophes, la gestion des terres, la lutte contre les sécheresses, etc., peuvent profiter largement de l'utilisation des données géospatiales. Malgré des succès importants des programmes de télédétection et la disponibilité de ces données, il y a un fossé en matière de connaissances et d'utilisation de ces données. Ce fossé est dû au fait que notre capacité de mise en place des satellites d'observation de la

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

V.07-84718 (F)

Terre ne va pas de pair avec nos moyens d'en tirer toutes les informations nécessaires.

En fait, nous n'arrivons pas à exploiter pleinement le potentiel de ces données géospatiales collectées. Ce fossé des connaissances a abouti à un déséquilibre important des dépenses investies dans les données géospatiales. Certains des programmes spatiaux ont des budgets de l'ordre de millions de dollars alors on dépense beaucoup d'argent pour la construction des satellites. Par contraste, les ressources publiques dépensées pour utiliser ces données ne représentent qu'une fraction de l'argent dépensé pour construire ces composantes spatiales. Nous estimons que le changement de statut exige l'adoption de deux mesures concertées qui relèvent du mandat du COPUOS. Une politique d'accès ouvert aux données et une politique de vulgarisation. Par accès aux données globales nous entendons un consortium mondial d'images satellitaires qui donneront des accès aux données par moyen de constellation. Les données de cette constellation seraient disponibles gratuitement à tous les pays.

Cette constellation de données fournirait des données au moins une fois par semaine ou si possible tous les deux jours. Ces capacités répondraient aux besoins des pays en développement pour obtenir les données rapidement et pour les utiliser au plus tôt. Nous voudrions poser la question sur cette conception d'un accès de données ouvert est un rêve, une illusion, nous pensons que cela pourrait se faire. En collaboration avec la Chine, notre principal partenaire spatial, nous avons pris des mesures importantes dans ce sens.

La Chine et le Brésil ont un programme conjoint CBERS, China Brazil Satellite. Ce satellite est prévu pour la couverture et doit faire des observations de la terre. Ce programme CBERS comprend certains satellites, le CBERS-1 qui a été lancé en 1999, dont les opérations ont été terminées en juillet 2003 et le CBERS-2 qui a été lancé en octobre 2003 et qui est pleinement opérationnel aujourd'hui, et le CBERS-2B qui va être lancé en septembre 2007, et le CBERS-3 qui va être lancé en octobre 2009, et le CBERS-4 qui sera lancé en octobre 2011.

La Chine et le Brésil estiment que les données de CBERS relèvent du domaine public. Dès lors, nous avons adopté une politique ouverte de distribution des données. Les images CBERS sont disponibles sur Internet, gratuitement pour tous les usagers en Chine et en Amérique du Sud. Dès lors, le CBERS est un satellite de télédétection le plus largement disponible. Au Brésil, nous avons distribué plus de 300 000 images depuis 2004. Le Brésil et la Chine ont récemment approuvé une proposition ambitieuse visant à construire un cadre de distribution des données gratuite pour toutes les données CBERS pour les pays africains. À cette fin, les deux stations terrestres LANDSAT existant qui couvrent la majeure partie de l'Afrique aux Îles Canaries, en Espagne et en Afrique du Sud, seront améliorées pour obtenir également des données CBERS. Cela permettra à l'Espagne, l'Afrique du Sud d'obtenir gratuitement les données CBERS et les redistribuer également gratuitement à plus de 20 pays africains qui se situent dans l'intérieur d'un cercle de visibilité de ces deux stations terrestres. Cette politique de distribution gratuite des données CBERS devrait constituer un exemple pour les autres pays, déjà elle influe sur la façon dont les programmes d'observation de la Terre sont prévus.

Le CEOS, le Comité des satellites d'observation de la Terre, organisation qui est représentée ici en tant qu'observateur, définit une série de constellations. Une de ces constellations est la constellation d'images de la surface terrestre. Le CEOS essaie de voir comment les systèmes d'images existants et futurs pourraient présenter des avantages concrets à la société. Au CEOS, on se rend compte que la façon la plus productive de procéder est de mettre en place une politique de données gratuite et ouverte pour la distribution des données d'observation de la terre de source spatiale.

Malgré les progrès réalisés au sein de forums tels que le CEOS, nous avons besoin d'un forum où ces questions pourront être examinées de façon équitable, et ce forum c'est l'Organisation des Nations Unies. Le COPUOS a un rôle essentiel à jouer en formulant des recommandations concrètes sur les politiques en matière de données d'observation de la Terre qui pourraient bénéficier à l'ensemble de l'humanité. Mais le rôle du COPUOS sur les questions de la promotion et de l'utilisation des données géospatiales de source spatiale pour le développement durable ne serait pas complet s'il n'abordait que la question des données.

La deuxième question tout aussi importante c'est la mise en place des capacités pour utiliser ces données géospatiales. Les données spatiales viennent sous différentes formes, il s'agit donc de données plurispectrales, plurirésolution, pluritemporelles. Pour être vraiment utiles, ces données doivent être fusionnées pour des observations terrestres. Comment utiliser ces données diverses aux fins du développement durable? La politique proposée par le Brésil appuie l'approche d'un logiciel ouvert de distribution gratuite. Nous avons besoin d'un réseau de collaboration d'usagers et de promoteurs qui tiennent compte des besoins d'information des pays en développement. Relever ces défis ne constitue pas uniquement une volonté d'avoir des solutions

techniques de plus en plus sophistiquées, mais identifier des approches qui tiendraient compte de la complexité des différentes communautés. Une telle coopération est nécessaire, mais grâce à cette coopération, nous pouvons mettre en place un réseau d'action durable.

Le Brésil participe activement à ces activités. Notamment, nous avons accueilli en collaboration avec le Mexique, le Centre régional des Nations Unies pour les sciences spatiales pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Nous sommes coprésidents avec l'Espagne du Comité exécutif du GEO. Nous avons mis en place des produits logiciels ouverts pour l'interprétation et l'analyse des données géospatiales. Le logiciel SPRING a des versions en espagnol, en portugais et en anglais et a été téléchargé par des centaines de milliers d'usagers. Nous collaborons avec nos partenaires pour mettre en place un réseau mondial de fournisseurs de logiciels pour les systèmes d'information géographique.

De plus en plus, le logiciel de source ouverte constitue le moteur essentiel pour combler le fossé numérique. Cette source logicielle représente le paradigme sur la façon dont les technologies de l'information pourraient être utilisées dans les pays en développement. La combinaison d'accès ouvert aux données et au logiciel constitue la meilleure façon de combiner les efforts des pays développés et les pays en développement, permettant d'utiliser les données géospatiales de source spatiale aux fins du développement durable. Nous avons collaboré avec nos partenaires à l'appui de ces objectifs. Nous nous félicitons des efforts du COPUOS pour lancer ce débat et nous espérons que nous pourrons adopter ces recommandations et que cette politique sera retenue par le COPUOS.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité d'intervenir sur ce point important.

Le PRÉSIDENT: Je remercie M. Camara pour son intervention de la part d'un pays qui est très activement engagé dans l'utilisation des données, en particulier des données d'imagerie en provenance de l'espace depuis de très nombreuses années, et dont l'expertise dans ce domaine est reconnue au plan mondial. Y a-t-il des délégations qui souhaitent intervenir sous le point 12? Je donne la parole à notre distingué délégué du Japon.

M. S. YAMAKAWA (Japon) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Merci de m'avoir donné la parole. Nous pensons que l'idée de ce point 12 c'est de promouvoir l'utilisation des données géospatiales de source spatiale pour le développement durable et essayer de mettre en place des capacités humaines dans l'utilisation de ces données afin de promouvoir l'utilisation de ces données géospatiales.

L'Agence japonaise JAXA s'occupe de l'éducation spatiale et nous avons mis en place un stage de formation sur l'observation des données spatiales. Nous avons mis en place un projet pilote en Indonésie et en Thaïlande en collaboration avec l'Institut asiatique de technologie et l'Agence japonaise de coopération, nous avons mis en place un programme de formation pour promouvoir l'utilisation de données géospatiales. Nous cherchons à faire profiter plus de 30 pays dans la région Asie-Pacifique, en Afrique et dans la région de l'Amérique latine. Ce programme joue un rôle très important dans le domaine des applications spatiales. C'est une question très importantes pour le forum Asie-Pacifique d'observation de la Terre. Nous espérons que cette question pourra être poursuivie dans le cadre de la coopération internationale. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre collègue représentant la délégation du Japon pour son intervention et j'ai noté aussi une demande d'intervention de la part de M. l'Ambassadeur Raimundo González du Chili.

M. R. GONZÁLEZ ANINAT (Chili) *[interprétation de l'espagnol]*: Merci, Monsieur le Président. Je tenais simplement à féliciter la délégation du Brésil qui nous a fait un exposé très complet, utile, avec un lourd contenu sur des questions qui sont particulièrement importantes pour mon pays et compte tenu de la relation privilégiée qui existe à l'heure actuelle, qui a toujours existé, mais je dirai qui existe surtout aujourd'hui entre les gouvernements du Chili et du Brésil. En plus, cela montre la vocation du Brésil et du Chili d'une intégration en Amérique latine. Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. González pour votre intervention et le soutien que vous avez apporté à l'intervention de nos distingués collègues du Brésil.

Je donne la parole maintenant au délégué de la Syrie.

M. O. AMMAR (République arabe syrienne) *[interprétation de l'arabe]*: Je remercie le représentant du Brésil pour sa présentation. Le Brésil mérite toute notre gratitude pour ce projet de grande qualité qui nous a été présenté par le représentant du Brésil. Nous espérons que l'exemple du Brésil et de la Chine seront suivis par d'autres pays possédant ce type de technologies. Les technologies spatiales ne sont pas un luxe, cela représente un besoin concret. Certains pays ont besoin de poursuivre le développement mais les

données géospatiales permettent de promouvoir le développement durable.

L'environnement mondial, c'est quelque chose qui nous réunit, tous les pays développés ou en développement. Si chaque personne balaie devant sa porte toute la rue sera propre, comme dit un proverbe de chez nous, donc il est important de fournir ces données à tous les pays. C'est exactement ce qui avait été demandé ce matin. Nous espérons que le Bureau pourra mettre en place un mécanisme de coopération avec les pays qui disposent de ces technologies afin que ces données puissent être disponibles pour tous les pays, permettant ainsi à ces pays de promouvoir leur programme de développement. Cela permettrait également de réduire l'existence des débris spatiaux. Certains pays veulent acquérir ou posséder des satellites car ces satellites répondent aux besoins des pays. Si les données géospatiales peuvent être distribuées à tous les pays, cela empêcherait les pays de vouloir absolument avoir leur propre satellite dans l'espace, augmentant ainsi la probabilité de créer des débris. Ainsi, scientifiquement nous pourrions aider les pays qui ne possèdent pas ces technologies et pourrions par là même réduire le nombre des débris spatiaux sur orbite. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distingué collègue représentant de la Syrie pour son intervention. Avons-nous d'autres interventions? Oui, le distingué délégué de la Grèce, M. Cassapoglou.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je voudrais d'abord remercier et féliciter notre collègue du Brésil de son intervention, de laquelle j'ai retenu une nécessité que le collègue de la Syrie vient d'évoquer, c'est-à-dire les coûts de l'accès aux données de l'observation, données géospatiales. Lors de la dernière session du Sous-Comité juridique, j'ai évoqué la question qui m'a beaucoup préoccupé il y a quelques mois, c'est les coûts, c'est-à-dire il faut revoir, reconsidérer le système du XIX^{ème} siècle concernant le copyright et les royalties. Comme je disais en avril dernier, on ne pourrait pas accepter que les pays super développés paient la même chose pour ces droits que les pays en voie de développement ou avec des ressources très limitées.

C'est une question qui est en quelque sorte un défi dans l'establishment des droits d'auteur et des droits voisins, ainsi de suite, mais faire en quelque sorte, je me permets de le dire, d'une spéculation économique sur des données qui appartiennent à l'humanité, parce que c'est par le biais de l'espace qu'on a acquis, et acquérir ces données me semble déjà dépassé par le fait. Donc c'est peut-être la question de la [??] au cours du Sous-Comité juridique mais en tout cas il faut en revenir. Et puisque dans cette enceinte on se trouve tous ensemble, c'est-à-dire les scientifiques, les ingénieurs et les juristes, je considère que c'est une bonne occasion d'évoquer cette problématique plutôt qu'une question de première importance, mais c'est tout à fait important pour les pays en voie de développement d'avoir accès libre et sans coût, peut-être une contribution aux coûts de fonctionnement, mais pas des droits, ainsi de suite.

Merci beaucoup Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distingué délégué représentant la Grèce. Sur cette question, je crois savoir que dans le groupe GEO, cette question de politique relative aux données et aux informations a été largement abordée et discutée, et comme nous avons la chance d'avoir parmi nous l'observateur en provenance du secrétariat GEO, M. Rum, je me demande s'il pourrait nous éclairer, nous informer sur la politique telle qu'elle est définie aujourd'hui dans le cadre de GEOSS. M. Rum, je m'excuse de vous interpeller comme ça sans préavis et sans vous avoir prévenu à l'avance.

M. G. RUM (GEO) *[interprétation de l'anglais]*: Merci. Je suis ravi de pouvoir vous rappeler brièvement les dernières évolutions sur cette question essentielle. Comme vous le savez sans doute, dans le plan de mise en œuvre qui est au cœur même des activités GEO, il y a des principes très clairs de partage des données. Je vais vous en donner lecture:

> "Il y aura un échange total de données au sein de GEOSS en reconnaissant les instruments internationaux et les politiques et législations pertinents. Tous les partages de données se feront dans les plus brefs délais et au moindre coût. Toutes les données partagées, les métadonnées et les produits seront gratuits, tout simplement il faudra assumer les coûts de reproduction destinés à l'éducation".

Voilà les principes fondamentaux auxquels GEO devrait répondre. Où en sommes-nous? Quels sont les progrès réalisés? Il y a un groupe de travail qui s'occupe de la question et on s'attend à ce que d'ici la fin de l'année, à l'occasion du Sommet ministériel GEO, un livre blanc sur les applications pratiques des principes de partage et des lignes directrices partagées, tout cela sera élaboré et sera utilisé pour le débat pendant le Sommet. Voilà, pour vous montrer que c'est l'une des questions principales et l'une des prochaines étapes.

Le PRÉSIDENT: Je remercie M. Rum qui nous a apporté cette information sur la façon dont le

groupe GEO aborde ces questions. Je rappelle que le Sommet au niveau ministériel de GEO aura lieu dans la ville du Cape en Afrique du Sud à la fin du mois de novembre de cette année.

Ceci confirme ce que nous disions encore hier et ce matin, qu'il est souhaitable d'avoir une interaction forte entre le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et des organisations comme GEO qui finalement traitent de ces mêmes questions, dans un contexte international un petit peu différent mais où beaucoup des mêmes pays participent et participent même très activement.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce point? Oui, le Canada. Je donne la parole à notre distinguée collègue représentante du Canada, Anne-Marie Lan Phan.

Mme A.-M. LAN PHAN (Canada) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Notre délégation tient à rappeler au Comité que lors de la réunion du COPUOS l'année dernière, notre délégation et d'autres avaient émis l'opinion selon laquelle la question soulevée par le Brésil risquait de provoquer des doublons et réduire les mesures prises par des institutions nationales et régionales telles que l'Association de l'infrastructure mondiale sur les données spatiales, le Comité permanent sur les données spatiales pour les Amériques et le Comité sur le développement et la formation.

Le Canada en tant que membre officiel du Comité permanent sur l'infrastructure spatiale des données pour les Amériques participe activement à des réunions annuelles et mène plusieurs activités. De nombreux exemples de ces activités existent et je tiens à vous dire que le Canada a toujours honoré ses engagements conformément aux principes de 1986 en garantissant l'accès aux données à un coût raisonnable et matière de fourniture des données pour la gestion des catastrophes. Notre satellite fonctionne depuis 1995 et le Canada n'a jamais reçu de demandes de la part d'un État.

Le système de télédétection spatiale canadien crée un équilibre entre ces engagements et la nécessité de prendre des mesures pour contrôler les données de télédétection et les produits de données afin de protéger la sécurité nationale, la défense nationale et les intérêts de politique étrangère.

[l'orateur poursuit en français]: Je voudrais terminer ma déclaration, Monsieur le Président, en indiquant que notre délégation salue tout à fait les collaborations que le Brésil entretient avec la Chine, notamment pour CBERS. Toutefois, nous croyons qu'il existe des mécanismes existant aux niveaux bilatéral, régional ou via le GEO qui vient de l'indiquer. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je remercie Mme Lan Phan pour son intervention au nom de la délégation du Canada et je vois une demande d'intervention de la délégation du Brésil, M. Câmara je vous donne la parole.

M. G. CÂMARA (Brésil) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Comme la représentante du Canada l'a dit, il y a des organisations internationales qui traitent les différents aspects des données, les aspects techniques des données, y compris l'infrastructure globale de gestion des données, le Comité sur l'observation des satellites de la Terre, GEO, mais il n'y a pas d'autre enceinte que le COPUOS où les nations sont représentées et où les nations peuvent donner leur avis sur des questions qui nous concernent tous. D'autres enceintes sont importantes, nécessaires, nous y participons activement, mais il ne peut s'agit là d'une enceinte décisive dans le cadre du système des Nations Unies. Donc, voilà, il est totalement approprié que cette question d'accès aux données géospatiales soit traitée par le COPUOS, que le COPUOS fasse des déclarations et détermine la politique sur les données dans le monde entier.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué délégué du Brésil pour son intervention. Je ferai une remarque de nature sémantique. Je sens souvent lorsqu'on parle de ces questions, une confusion entre géospatiale d'une part, données géospatiales d'une part qui sont des données géographiques, et d'autre part les données d'origine spatiale. Et cette confusion ne facilite pas la discussion. Beaucoup des institutions internationales qui discutent de normalisation, de standardisation, d'échange, d'accès aux données géographiques ne s'intéressent pas particulièrement aux données d'origine spatiale, et inversement ici dans ce Comité nous sommes le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et donc nous nous focalisons, c'est bien normal, c'est bien naturel, sur les données d'origine spatiale et je pense qu'il est bon que les délégations gardent bien à l'esprit cette distinction. Le sujet dont nous parlons ce sont les données géographiques d'origine spatiale ou extraites de données d'origine spatiale.

Cette précision étant apportée, de nature sémantique, je donne la parole à notre distingué délégué représentant du Chili, M. González.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) *[interprétation de l'espagnol]*: Merci, Monsieur le Président. Je tenais simplement à m'associer à ce qui a été dit de façon limpide par le représentant du Brésil. Le COPUOS est l'enceinte qui doit traiter de

cette question comme l'a déterminé l'Assemblée générale des Nations Unies. Il y a d'autres organisations mais qui n'ont pas le soutien politique, mondial tel que celui qu'a le COPUOS.

Deuxièmement, par votre truchement, je tiens à poser une question à la déléguée du Canada. Elle a dit qu'en effet des principes ont été adoptés en 1986. Croyez-vous entre 1986 et 2007, c'est-à-dire en 21 ans, il n'y a eu aucune évolution technologique. Deuxièmement, si la législation canadienne autorise la transmission de données travaillées aux pays en développement, pas des données primaires, des données travaillées, et troisièmement est-ce que la législation canadienne, comme c'est le cas de la législation de tous les pays développés ici présents, y a-t-il des restrictions très strictes parce qu'il est question de la sécurité nationale pour refuser la transmission et la diffusion des données dans les pays en développement?

Si le Canada est une exception, je serais extrêmement heureux d'avoir une réponse, mais j'ai un doute et je ne connais pas la législation canadienne. Donc, je pose la question à la déléguée du Canada. Est-ce que vous pouvez m'assurer en plénière que vous me transmettrez des données actualisées de 2007 à mon pays s'il y a un accord, les données que je demande sur mon territoire pas sur le territoire canadien? Deuxièmement, est-ce que ces données sont des données travaillées? Et troisièmement, est-ce qu'il n'y a pas de restrictions légales en raison du droit national ou international qui interdisent la transmission de ces données? Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué collègue représentant le Chili pour votre intervention et pour les questions que vous posez. Je me tourne vers notre distinguée collègue représentante du Canada pour lui demander si elle souhaite répondre à ces questions ou du moins certaines d'entre elles.

Mme A.-M. LAN PHAN (Canada) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Je vais répondre à la première question du délégué du Chili, l'Ambassadeur González. Je dois vous indiquer qu'évidemment que la technologie spatiale a évolué 1986 et nous sommes tous très bien placés pour le savoir. Toutefois, comme j'ai indiqué dans ma déclaration, il s'agit des principes et nous avons émis ces principes dans le contexte du désastre naturel, et comme vous le savez nous participons à la Charte internationale sur le désastre naturel. Comme j'ai indiqué, nos données sont disponibles au niveau de RADARSAT-1 et nous accusons réception des demandes de toutes les nations qui nécessitent ce genre de données dans le contexte des désastres naturels. Maintenant, si je comprends bien, vous parlez de la législation canadienne, à savoir si elle est si stricte comparée à l'ensemble de la législation. Sans être juriste, permettez-moi de répondre qu'il reviendra je pense aux délégués d'ici d'exprimer quelle est leur politique en matière de législation, ce que je vous ai indiqué c'est que nous avons *[inaudible]* qui a été conçu pour établir un équilibre entre nos engagements et nos besoins de contrôle de données de télédétection pour protéger la question de la sécurité nationale et de la défense et du pays.

Ce que j'essaie de vous expliquer c'est que nous avons cette politique nationale. Il revient à d'autres délégués des autres nations ici présents d'indiquer si nous sommes dans la norme, mais je crois que nous le sommes. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distinguée collègue de la délégation du Canada pour ces précisions. Je voudrais me tourner maintenant vers les autres délégations qui ne se sont pas exprimées, qui souhaiteraient peut-être s'exprimer sur ce point n° 12 de l'ordre du jour.

Mon sentiment c'est que vous savez que nous sommes là à la première année d'un plan de travail de trois ans qui a été adopté l'année dernière lors de la session plénière du Comité et cette première année était consacrée à en quelque sorte l'examen de la situation sur ces données géospatiales. Quel est l'état de la chose aujourd'hui? Quelles sont les enceintes internationales dans lesquelles ces questions sont discutées? Et nous avons vu que ces enceintes sont, outre notre Comité, le CEOS, le GEO, la Global Space *[inaudible]*. Je ne crois pas qu'on puisse aller beaucoup plus loin cette année, année n°1 du plan de travail et je pense que la conclusion à laquelle nous pouvons peut-être arriver, c'est que l'année prochaine verra le point n° 2 du plan de travail qui avait été adopté l'année dernière. Y a-t-il des remarques ou des commentaires sur cette conclusion? Le distingué délégué de la Grèce, M. Cassapoglou.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Merci, Monsieur le Président. D'abord, je vous remercie pour vos conclusions, nous sommes tout à fait d'accord, mais je ne peux pas résister à la tentation de dire deux mots, qu'on ne pourrait pas se heurter à des problèmes dont on a parlé qui sont d'ordre d'une part institutionnel et d'autre part réglementaire si on aurait une agence internationale intergouvernementale pour l'espace et de l'autre côté si la proposition de la Grèce qui est en suspend depuis 1996 sur la transformation des principes sur la télédétection en traité international, on pourrait résoudre le problème, parce qu'en procédant à la négociation puis à la conclusion d'un traité, on pourrait tenir compte des nouvelles situations par la

suite des événements technologiques et géopolitiques. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Cassapoglou pour votre rappel de la proposition de la Grèce de 1996. Toutefois, cette proposition n'a pas été retenue à l'époque dans un contexte que j'ignore d'ailleurs et aujourd'hui ce sont des États qui sont présents ici, qui ont chacun leur politique dans le domaine des activités spatiales. Nous nous efforçons dans notre Comité d'élaborer des consensus, des visions communes sur un certain nombre de choses mais nous sommes aussi des délégués réalistes, c'est-à-dire que nous savons que les États ont leur propre politique qui parfois d'ailleurs se traduit par la mise en place d'un cadre législatif et c'est ce que le Canada vient de nous rappeler. C'est aussi le cas dans d'autres pays, et ce cadre législatif fixe un petit peu les règles du jeu de la mise en place et de l'exploitation de systèmes spatiaux, qu'il s'agisse de systèmes de télécommunication, de systèmes de navigation, de systèmes d'observation ou même de systèmes de recherche scientifique. C'est en tenant compte de ces politiques nationales de chaque État que le Comité essaie de voir où il peut trouver des points communs, des points de consensus. C'est parfois, ça demande du temps, mais soyons, il faut être réaliste.

C'est pour ça que je vous rappelle et que je vous rappelais tout à l'heure que ce point de l'ordre du jour a été approuvé avec un programme en trois étapes. Cette première étape était relativement limitée dans son ambition, il s'agissait de faire le point de la question. L'intervention de notre distingué collègue du Brésil, pour tout dire, va un petit peu plus loin que simplement faire le point puisqu'elle propose une approche délibérée d'accès très large et très libre et très développé aux données d'origine spatiale et ceci aujourd'hui nous pouvons en prendre note, mais je pense que le débat doit se poursuivre l'année prochaine conformément au plan de travail qui a été convenu l'année dernière.

S'il n'y a pas d'autres interventions sur ce point, je pense que nous allons nous en tenir là.

Questions diverses (point 13 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le PRÉSIDENT: Nous allons passer au point 13 de notre ordre du jour, nous reviendrons au point 7 tout à l'heure lorsque le Directeur du Bureau des affaires spatiales sera revenu dans la salle.

Sous le point n° 13, je n'ai pas de demande d'intervention à ce stade enregistrée de la part des délégations ou des observateurs. Je vois une demande d'intervention de la part du Venezuela. Le Venezuela, vous avez la parole.

Mme N. D. GUEVARA (Venezuela) *[interprétation de l'espagnol]*: Monsieur le Président, où en sommes-nous au point 13? Est-ce qu'on travaille sur les observateurs? Je vous pose la question.

Le PRÉSIDENT: Non, pour l'instant, nous venons de rouvrir le point 13 et j'étais en train d'examiner avec le Secrétariat si nous pouvions déjà vous proposer quelques conclusions sur la première partie du point 13, qui est la partie "Activités futures du Comité" et ensuite, éventuellement, sur le point de l'admission de nouveaux observateurs.

Donc sur le point des "Activités futures du Comité", comme nous l'avons dit ce matin, avec le Secrétariat nous nous efforçons de rédiger une synthèse sur les débats qui ont eu lieu au titre du point 13 sur ce point particulier et qui intègre le mieux possible les interventions qui ont été faites soit hier soit ce matin et qui se traduisent par des conclusions ou éventuellement même des confirmations d'actions en cours dans le Rapport du Comité et qui se traduisent de manière concrète dans l'ordre du jour des Sous-Comités ainsi que du Comité plénier. J'ai retenu en particulier deux orientations fortes.

La première orientation qui a été d'ailleurs extrêmement bien exprimée ce matin par notre distingué collègue de l'Algérie, c'est de veiller à ce que les pays en développement soient associés de manière étroite à toutes les réflexions qui sont conduites, qu'il s'agisse du court, du moyen ou du long terme, sur des sujets qui aujourd'hui ne sont pas forcément leur priorité n° 1 mais qui les concerne cependant puisqu'il s'agit de l'avenir des activités spatiales en général, et l'avenir de l'utilisation pacifique de l'espace. Je pense, par exemple aux questions qui sont dans la continuité des travaux réalisés par le Comité sur la limitation des débris, c'est aussi la question de l'exploration spatiale, c'est aussi la question du concept de zones protégées sur d'autres corps célestes comme la Lune ou d'autres corps du système solaire, et enfin c'est aussi bien sûr, le cas pour les réflexions des conséquences d'ordre juridique qui pourraient résulter du développement de transport de passagers dans l'espace.

Tout ceci sont des sujets, comme notre distingué collègue de l'Algérie nous le rappelait ce matin, ce ne sont pas forcément en priorité très élevé pour les pays en développement, et cependant, quand on y réfléchit et quand on prend une perspective long terme, on s'aperçoit qu'ils sont tout aussi concernés que les autres. Donc, il

faut que nous intégrions un mécanisme qui permet de les associer correctement à toutes les réflexions qui peuvent être conduites au cours des prochaines années. Par exemple, lorsqu'il est suggéré de faire appel à l'expertise disponible dans les associations internationales, comme la Fédération internationale d'astronautique, comme l'Académie internationale d'astronautique, comme le Comité mondial pour la recherche spatiale, comme l'Institut international de droit spatial, il faudra veiller à ce que dans ce cadre là ces institutions soient vigilantes et associent des experts en provenance des pays en développement dans leur réflexion et ça c'est un message, c'est une demande précise que nous pouvons leur adresser à travers le Bureau des affaires spatiales. Ça c'est un premier point fort que j'ai retenu des interventions.

Un deuxième point fort que j'ai retenu, c'est évidemment en particulier grâce à l'intervention de notre collègue, M. Kopal, de la délégation de la République tchèque, c'est de bien veiller à associer le Sous-Comité juridique chaque fois que cela est pertinent aux réflexions sur les différents sujets qui ont une dimension juridique ou qui auront une dimension juridique, et la vérité c'est que presque tous auront un jour ou l'autre une dimension juridique et il est nécessaire que le Sous-Comité juridique puisse participer, contribuer à ces réflexions. Comme je l'ai dit, je crois hier, le fait que notre distingué collègue, Vladimir Kopal, soit le Président du Sous-Comité juridique au cours des deux prochaines années est en quelque sorte une garantie que ceci ne sera pas oublié au passage.

Ces deux points sont des points forts que j'ai retenus et par ailleurs il y a eu des remarques plus précises, plus propres à chacun des domaines qui sont abordés dans le document L.268 et bien sûr dans la rédaction des conclusions que nous préparons avec le Secrétariat, elles seront intégrées, le mieux possible, on verra ça quand on examinera le projet de rapport demain matin.

Je vois une demande d'intervention de la part de la délégation des États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Comme je vous l'ai dit ce matin, nous avons plusieurs commentaires spécifiques concernant votre document. Je peux vous les présenter maintenant ou par la suite. Je m'en remets à vous.

Le PRÉSIDENT: M. Hodgkins, je pense que le mieux c'est que vous les fassiez maintenant.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Comme je vous l'ai indiqué hier, nous pensons d'une façon générale que ce document est tout à fait remarquable, un effort tout à fait louable et j'espère que nous pourrons nous mettre d'accord à la présente session sur ce point, en tout cas dire que ce document constituera la base à nos travaux soit au Sous-Comité soit au Comité plénier pour l'avenir.

Vos propositions sur la partie E et la contribution pour mieux comprendre la Terre nous paraissent tout à fait fondées et raisonnables et nous pouvons accepter ce que vous avez proposé.

Pour ce qui est de la "Coordination des systèmes mondiaux de navigation par satellite", nous sommes d'accord avec cette proposition, même si nous partageons la position de la Russie concernant le travail mené par l'ACG. Cette organisation ne peut pas s'occuper des questions juridiques du GNSS.

Pour ce qui est du C, "Contribution des techniques satellitaires au développement durable", nous n'avons pas d'objection à ce que vous avez proposé pour les activités futures. Nous aurions quand même une question au paragraphe 23, dernière phrase. À la dernière phrase vous mentionnez que le Comité pourrait constamment mettre à jour et illustrer les nombreuses contributions des techniques spatiales. Nous voudrions savoir si cette base de données serait gérée par le COPUOS ou est-ce que c'est une base de données à laquelle nous pourrions contribuer. C'est sans doute une bonne idée mais il serait sans doute bon de préciser comment cela marchera, comment cette base de données sera maintenue et par qui.

Pour ce qui est de "La viabilité à long terme des activités spatiales", D, c'est un sujet très prometteur mais il faudrait peut-être l'aborder de façon très pragmatique et ciblée. Il y a beaucoup de questions liées aux activités spatiales, c'est très compliqué, très technique, il faut définir les domaines où le Sous-Comité pourrait apporter une contribution vraiment unique.

Nous sommes d'accord avec les autres délégations qui avaient estimé que la première étape devrait être de définir les différents aspects particuliers de ce point, ce que nous pourrions en fin de compte réaliser, quel pourrait être notre objectif et comment nous pourrions y arriver.

Pour ce qui est du E, "Coopération internationale en matière d'exploration spatiale", nous avions eu un débat très intéressant la semaine dernière sur ce point et nous pensons qu'il serait utile d'examiner la façon dont nous pourrions encourager une plus grande participation à l'exploration spatiale de la part des pays en développement.

F, “Protection, préservation des régions désignées de la Lune et des autres corps du système solaire”, je pense que cela se prête effectivement à l’examen par le COSPAR et l’AIEA mais les gouvernements pourraient également y réfléchir en rapport avec le Traité sur l’espace ou d’autres instruments juridiques.

Pour ce qui est de la question relative au transport des passagers dans l’espace, sur ce point nous ne pensons pas vraiment parler des normes techniques ou juridiques, mais plutôt procéder à un échange d’informations pour que les délégations comprennent mieux ce qu’on entend par ce transport de passagers dans l’espace. Nous pourrions avoir, par exemple, au fil des années un sujet unique “Échange d’informations” et nous pourrions demander aux entités participant à ces activités de venir nous faire une communication pour que nous comprenions mieux les applications pour l’avenir

Pour ce qui est du H, “Objets géocroiseurs”, là nous avons un plan pluriannuel et il faudrait peut-être voir quelles seraient les autres mesures à prendre sur ce point.

J’ai un autre commentaire. Le document, à juste titre d’ailleurs, envisage la possibilité d’une plus grande participation des entités non gouvernementales et des groupes d’experts qui pourraient se pencher sur certaines de ces questions. Nous sommes tout à fait d’accord, la seule chose que nous voudrions rajouter c’est que ces rapports porteront sur des questions sous l’angle pour les experts. Autrement dit, il y avait un certain nombre de questions abordées pour lesquelles nous n’avons pas pu dégager un consensus, donc il serait difficile de demander à des experts de nous donner la solution, il faudra peut-être attendre les rapports de ces organisations d’experts plutôt que de nous donner la solution. Il est facile de voir quelles pourraient être ces questions qui relèvent du côté expert et qui relèvent aussi d’une approche politique. Je ne me prononce pas, je ne critique pas les organisations qui ont un avis technique à nous proposer, mais il faut dire clairement comment ces groupes pourraient participer. Il faut dire clairement que ces groupes auront une tâche précise à faire, et ce n’est pas à eux de définir ce que nous devrions faire. Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Hodgkins pour cette série de commentaires. Je suis en mesure de vous répondre sur la question que vous posiez relative au point C. Vous posiez la question de savoir qui allait maintenir la base de données qui est mentionnée à cet endroit. En réalité, le terme base de données est peut-être un petit peu trop précis. L’idée était simplement que le Secrétariat dispose d’un dossier, le terme dossier est peut-être plus approprié, des applications et de l’état de l’art dans les applications spatiales qui lui permet d’être bien positionné pour apporter les contributions qui lui sont demandées par exemple à la Commission du développement durable et sur la base de ce qui se discute dans ce Comité. Donc, le terme base de données est peut-être un peu trop technique et pas tout à fait approprié à l’intention évoquée dans ce paragraphe. Les bases de données, elles existent un peu partout dans le monde, et le Secrétariat peut s’adresser à ces bases de données. Il ne s’agit pas de créer une nouvelle base de données supplémentaire.

En ce qui concerne le commentaire général que vous avez fait à la fin de votre intervention, il est bien clair, effectivement, que si dans divers sujets qui sont suggérés dans ce document, certaines organisations internationales sont évoquées, je pense par exemple à l’Union internationale des télécommunications, ou à l’Organisation internationale de l’aviation civile, c’est du fait de l’expertise, de l’expertise qu’elles peuvent apporter, mais c’est ce Comité qui reste en charge et qui reste en position de contrôle des activités, des réflexions qui seraient conduites. J’ai d’ailleurs eu l’occasion de parler de cette question avec M. Valéry Timofeev qui était présent ces deux derniers jours, le Directeur du Bureau des radiocommunications, et je lui ai exactement dit cela, si des groupes de travail consultatifs dans un premier temps, se mettent en place pour réfléchir à ces questions sous le point D, c’est-à-dire la question d’une meilleure gestion des opérations dans l’espace pour éviter les collisions, pour éviter les problèmes, l’UIT pourrait apporter son expertise et c’est donc en tant qu’expert qu’elles seraient, le cas échéant, invitées à participer.

De telle manière, que ce soit bien clair qu’il ne s’agit pas d’un comité commun avec l’UIT, il s’agit d’un comité du Comité de l’espace qui fait appel à de l’expertise. Cette expertise elle existe auprès d’institutions non gouvernementales, mais elle existe aussi dans un certain nombre d’organismes gouvernementaux, agences spécialisées du système des Nations Unies, comme justement l’Union internationale des télécommunications. C’était ça en tout cas c’était l’idée, mais encore une fois, il est clair que sur ce point là les délégations qui se sont exprimées souhaitent une approche très progressive et très prudente ce qui amènera probablement à procéder à des consultations complémentaires au cours des prochains mois, peut-être même des prochaines années, avant d’en faire un point formel d’un ordre du jour même d’un Sous-Comité.

Je donne maintenant la parole à notre distinguée représentante du Venezuela.

Mme N. D. GUEVARA (Venezuela) *[interprétation de l'espagnol]*: Merci. Deux commentaires. Dans l'ensemble, le résumé que vous nous présentez reflète dans une grande mesure mon intervention d'hier. Cependant, il y a deux aspects qui à mes yeux ne sont pas reflétés. Premièrement, concernant le paragraphe 8, je disais hier et je le répète aujourd'hui, le Venezuela estime que la question liée à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace est une thématique essentielle. Au paragraphe 8, on lui donne une importance secondaire, puisque l'importance première a été donnée à la coopération entre les organisations, ce qui est important mais moins important à nos yeux. Donc, je souhaiterais que l'on envisage que cette question fasse l'objet d'un point spécifique.

Pour ce qui est de la section F, ce matin lors d'une des interventions, l'on a confirmé mon intervention d'hier. Pour nous, avant de délimiter la zone d'influence sur la Lune et autres corps célestes, il serait souhaitable d'avoir un débat sur l'impact que l'activité de l'homme a dans cet espace. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distinguée collègue représentante du Venezuela et je rassure tout de suite la formulation dans le rapport du Comité tiendra compte de ces remarques. Tout à l'heure, ce que j'avais fait c'était une tentative de résumé général en fait, sans rentrer dans le détail de chaque point, mais bien sûr dans le rapport qui est en cours de rédaction, nous nous efforçons de refléter correctement les interventions spécifiques qui ont été faites sur chacun des points, et en particulier sur ce dernier point, ceci est tout à fait enregistré.

En ce qui concerne le point sur les sources d'énergie nucléaire dans l'espace, comme on n'en reparle pas dans la suite du texte, il faut que je regarde sous quelle forme on va pouvoir prendre en compte votre remarque.

On a ensuite une demande d'intervention de notre distingué collègue représentant du Chili.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) *[interprétation de l'espagnol]*: Merci, Monsieur le Président. Merci de votre résumé. Certains aspects n'ont pas exactement reflété ce qui s'est passé mais le travail est très difficile. Nous avons fait une très longue déclaration sur certains points et j'ai l'impression que cela n'a pas été reflété ou que certains points de vue n'ont pas été pris en compte. Sur ce point spécifique, je tiens à souligner ma divergence totale avec les États-Unis sur la question du transport spatial et sur l'importance à l'avenir du transport spatial. Pour moi, ce n'est absolument pas important. Pour mon pays, l'importance qui doit être soulignée c'est celle des applications des techniques spatiales aujourd'hui, c'est ça qu'il faut refléter dans le document. Je me permettrai donc de poser certaines questions, c'est pour ça que j'ai posé la question au Canada et je connais également la législation des États-Unis et la législation d'autres pays du monde développé, et du régime de diffusion des données fondamentales pour les pays, donc il faut réconcilier les deux aspects. Autour du concept essentiel de développement durable, hier, l'une des délégations a dit qu'il était extrêmement difficile de se prononcer sur la durabilité des activités spatiales. Aujourd'hui, cette même délégation a longuement parlé des plans et des projets en œuvre qui relèvent du développement durable. Alors, je ne sais pas si entre hier et aujourd'hui il y a eu un miracle, mais quoi qu'il en soit le développement durable est vraiment la question centrale. Malheureusement, nous, et quand je dis nous j'entends mon pays, je ne veux pas représenter d'autres pays, nous ne pouvons pas nous permettre le luxe, nous ne pouvons pas nous permettre et nous donner le luxe philosophique pratiquement de réfléchir à des voyages dans l'espace, nous avons des besoins concrets auxquels nous devons répondre aujourd'hui. Nous devons répondre à notre population la plus vulnérable qui est touchée par des phénomènes tels que *El Niño*, qui doivent rentrer 100 km à l'intérieur des terres pour se protéger des inondations, nous devons nous baser sur des questions comme l'éducation aujourd'hui. Et en ce sens, il est ironique de voir qu'une partie de notre temps est consacré à une réflexion sur le transport spatial, les voyages, ou quel que soit le nom qu'on lui donne. À mes yeux, il est impensable que dans notre pays nous lancions une réflexion sur cette question alors que nous avons d'autres sujets à résoudre, des questions qui ont un lourd impact social.

Je tiens également à vous dire que dans la dernière partie, le dernier paragraphe ou la dernière partie de la déclaration faite par le Venezuela quant à la nécessité d'examiner l'impact, si je me trompe qu'elle me corrige, je dis bien l'impact des activités spatiales, nous sommes totalement d'accord avec ce qui a été dit. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. González pour votre intervention qui confirme les points que vous avez exprimés hier. J'ai dans ma liste une demande d'intervention du Brésil et ensuite de Cuba. Brésil.

M. L. A. IANSEN DE SANT'ANA (Brésil) *[interprétation de l'anglais]*: Merci. D'emblée, je voudrais vous remercier, le personnel du Bureau des affaires spatiales et tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce document "Rôle et activités futurs du COPUOS". D'une façon générale, ma délégation estime que ce document contient des suggestions tout à fait valables pour les activités

futures du Comité. Ceci étant dit, ma délégation estime que des processus de consultations similaires devraient se baser sur une transparence accrue. On pourrait peut-être également désigner des points focaux dans les États membres afin de garantir une meilleure participation et un apport plus large.

Ma délégation voudrait également faire quelques commentaires sur certains des points mentionnés dans le document 268 au A, "Contribution des systèmes spatiaux à une meilleure compréhension et à la surveillance mondiale de la Terre", vu la contribution importante de la technologie spatiale pour mieux comprendre et mieux surveiller la Terre, nous appuyons tout à fait la suggestion selon laquelle le COPUOS devrait inviter le Directeur du secrétariat du Groupe international d'observation de la Terre GEO, de faire un rapport annuel au Sous-Comité scientifique et technique sur la mise en œuvre du système GEOSS, du système mondial et système d'observation de la Terre. Je pense que cela pourrait faciliter le débat et nous permettrait de mieux comprendre les changements qui affectent la Terre et nous permettrait de mettre au point une stratégie afin de lutter contre le réchauffement de la planète.

Par ailleurs, nous pensons que pour relever les défis du réchauffement mondial, notamment du point de vue des pays en développement, le COPUOS devrait promouvoir la coopération internationale aux fins de la mise en place des capacités pour pouvoir utiliser les données géospatiales provenant de l'espace, conformément au débat ou de ce que nous avons dit au titre du point 12 aujourd'hui.

Pour ce qui est maintenant du point C, "Contributions des techniques satellitaires au développement durable", nous appuyons cette décision vu l'importance que nous attachons à la coordination des activités entre le COPUOS et la Commission du développement durable. Les présentations qui pourront être faites par les experts pourront relancer un débat très utile au sein du COPUOS, et permettront de renforcer les capacités, et d'échanger des expériences entre les pays en développement. Ma délégation souhaiterait accorder la priorité aux orateurs des pays en développement, et mentionner notamment l'application pratique des sciences spatiales et technologies spatiales notamment au niveau régional.

Pour ce qui est du D, "Viabilité à long terme des activités spatiales", nous reconnaissons l'importance et la complexité de cette question. Nous pensons qu'un examen plus poussé est nécessaire avant de prendre une décision sur cette question d'un point d'ordre du jour nouveau pour le Sous-Comité scientifique et technique, notamment pour ce qui est de ce code de la route pour les applications spatiales, et on pourra peut-être mettre en place un groupe de travail chargé de cette question. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie de vos commentaires et de vos suggestions et je donne maintenant la parole à la délégation du Cuba.

M. J. FERNANDEZ HAMERO (Cuba) *[interprétation de l'espagnol]*: Merci. Très brièvement. Nous souhaitons témoigner de notre soutien à ce qu'a dit le Chili sur la question du transport spatial. Nous souhaitons que ce commentaire apparaisse dans le document dont nous parlons, car c'est là un point de vue que nous partageons totalement. Nous souhaitons également soutenir ce qu'a dit le Venezuela concernant les questions dont il a récemment été question, notamment la Lune, ce qui mérite une réflexion, une analyse et un examen en profondeur. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distingué collègue délégué de Cuba. Avons-nous d'autres interventions sur ce point? Je n'en vois pas. Ceci nous permet donc de conclure le point n° 13 sachant que bien sûr, entre maintenant et demain matin, avec le Secrétariat, nous nous efforçons de traduire dans le Rapport du Comité tout ce qui a été dit sur ce point-là.

Statut d'observateur

Le PRÉSIDENT: Toujours sous le point 13, je crois avoir noté ce matin ou en début d'après-midi, une demande de la part de notre distingué collègue du Chili, de revenir brièvement sur ce point de la demande de participation comme observateur d'une organisation, dont nous avons beaucoup parlé ces deux derniers jours. Je donne la parole à M. González, Ambassadeur du Chili.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) *[interprétation de l'espagnol]*: Merci, Monsieur le Président. Ma délégation a donné des preuves concrètes, objectives, précises de notre indépendance totale et de notre absence totale d'idéologie pour traiter cette question. Dans ce cadre, nous estimons, et quand je dis estimons c'est bien entendu subjectif, nous estimons que la question des observateurs peut déboucher sur une situation dangereuse, on risque de créer un précédent, qui risque de revenir comme un retour de flamme. Nous souhaitons garantir à l'inverse, à tous les observateurs de tous les pays du monde, de toutes les ONG, et surtout des pays en voie de développement, et nous avons beaucoup de points communs notamment cette quête d'intégration d'Amérique latine et une participation active dans ce Comité surtout lorsqu'ils remplissent les conditions de ce Comité, et surtout lorsqu'il n'y a

pas de fondement juridique suffisant pour rejeter *a priori* la participation de certains, et qu'il n'y a pas de fondement juridique permettant d'accepter, *a priori*, l'adhésion d'autres. Soit l'on rejette tout, soit l'on accepte tout, compte tenu du fait que les observateurs doivent respecter les objectifs principaux de ce Comité.

Je ne vais pas m'attarder sur une question qui n'est pas particulièrement importante. Je vous dirai simplement qu'il faut juger les choses sur la base de leur mérite, mettre l'accent sur la coopération internationale, garantir à la société civile la participation aux débats de ce Comité, conformément à la norme applicable dans tous les organismes du système des Nations Unies, et ce, sans exception. D'ailleurs c'est le cas sans exception à tout le moins dans tous les pays d'Amérique latine où la société civile joue un rôle croissant. Je ne connais pas de pays d'Amérique latine qui ne respecte pas la société civile, c'est tout l'inverse. Je suis fier de représenter un pays d'Amérique latine. Je vous parle de l'Amérique latine parce que, tout simplement, il y a eu une polémique avec un pays d'Amérique latine sur cette question. De toute évidence, les autres pays aussi ont des mécanismes conçus et allant en ce sens. Mais dans le cas de l'Amérique latine, la présence de la société civile, la présence des ONG, est essentielle.

Nous estimons par conséquent que tout élément tendant à écarter une ONG, d'un point de vue pratique, même pas juridique, d'un point de vue pratique, est contre-productif. Cela risque de déboucher sur une escalade, bien entendu ce ne sera pas le cas du Chili, nous n'allons pas participer à un tel jeu, mais il y a un risque de cercle vicieux, un risque d'escalade, où l'on va accepter certaines ONG, l'on va en rejeter d'autres, et cela risque de nous jouer des tours à l'avenir. On ne va pas continuer de débattre sur cette question, c'est notre dernière intervention sur ce point.

Nous souhaitons simplement dire ici, dans le cadre de la plénière, que nous invitons officiellement la participation, que nous invitons l'ONG Secure World Foundation à participer à nos travaux. Elle a eu l'occasion de participer, sans même avoir le statut d'observateur, elle a participé hier au débat et il nous semble que c'est une façon de légitimer sa participation de fait. Donc je réitère mon invitation à cette ONG, à toutes les organisations qui présentent des caractéristiques semblables, et si possible, qu'elles viennent de notre continent, mais aussi d'autres continents, conformément à l'esprit des Conférences spatiales des Amériques où nous avons jeté les bases régionales de la coopération, afin de lancer un dialogue interrégional en profondeur sur les problèmes qui touchent l'humanité et, comme le disait le Brésil, surtout le problème du changement climatique mondial. Il s'agit là, Monsieur le Président, vous le saurez d'une initiative du Chili qui va organiser un colloque lors de la première réunion du Sous-Comité juridique. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie M. Raimundo González pour son intervention. C'est un point que, j'aimerais bien, n'occupe pas quand même tout le temps de travail du Comité, mais ceci dit, j'ai quand même des demandes d'intervention du Venezuela, puis ensuite des États-unis et de la Chine. Venezuela.

Mme N. D. ORIHUELA-GUEVARA (Venezuela) *[interprétation de l'espagnol]*: Merci Monsieur le Président. J'ai bien écouté l'intervention mais je tiens à vous donner lecture sur le point 13 "Questions diverses, questions d'observateurs". En 1990, le Comité a examiné certaines conditions pour octroyer aux ONG le statut d'observateur, en fixant certains critères visant à restreindre leur entrée, la réglementer et appartenir par conséquent aux organisations. Bref, l'on a posé des conditions à leur adhésion. Comme on le voit dans la note du Secrétariat qui a été transmise à cette cinquante-quatrième session qui a été organisée à Vienne en juin 2006, et au point 2 de la note, il est dit qu'à l'avenir, puisque l'on parle d'un document des années 1990, les organisations non gouvernementales qui demanderont le statut d'observateur auprès de ce Comité doivent avoir ce statut au sein de l'ECOSOC, une situation que le représentant de la Fondation n'avait pas obtenue jusqu'à aujourd'hui.

Dans le cas présent, le Comité viendrait à ne pas appliquer ses propres normes, si il acceptait la demande de l'organisation, et par conséquent, l'on ne peut prétendre qu'il s'agit de coutume, une coutume qui a été considérée comme source de droit dès lors que cela ne contrevient pas aux normes établies. Nous sommes ici dans une enceinte dont la fonction est d'examiner et de prendre une décision sur les questions traitées lors d'un premier débat qui ont eu lieu dans les Sous-Comités juridique et scientifique et technique.

Par conséquent, conformément au rapport présenté par le Sous-Comité scientifique et technique lors de la réunion du 2 au 23 février 2007, nous avons au point 6, je cite: "Introduction, a), Participation, c)," où l'on reprend la question des observateurs, il est dit "l'Organisation européenne d'enquête astronomique a participé aux sessions et a demandé le statut d'observateur permanent auprès du Comité". Conformément au Rapport présenté par le Sous-Comité juridique lors de sa session du 26 mars au 5 avril 2007, l'on voit au chapitre I, Introduction, c) Assistance, point 7, où il est fait mention des organisations

internationales qui ont été représentées, le Sous-Comité a pris note de la demande du statut d'observateur présentée devant la Commission avant la Commission africaine de cartographie et de téléobservation, CRP3. Conformément au programme de la cinquante-quatrième session au point C, au point où il est question des observateurs, l'on dit "le Comité prendra une décision sur chacune des demandes qui ont été formulées lors de sa prochaine session". Il en ressort que le Rapport du Sous-Comité scientifique et technique, le programme et l'ordre du jour qui a été transmis à notre représentation diplomatique, qui a été transmis à mon pays pour préparer cette session a bien fait, deux documents ne font pas mention de la demande de la World Secure Foundation.

Enfin, je tiens à dire que notre attention est attirée par le fait que l'on veut faire adhérer une ONG sans remplir les conditions minimales qui ont été susmentionnées, ce qui nous montre que conformément à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies, pour pouvoir être membre du Comité, les États qui le souhaitent doivent remplir les conditions minimales. Par conséquent si cela vaut pour un pays, cela doit valoir d'autant plus pour une organisation ayant une autre nature.

Par voie de conséquence, nous ratifions ce qui a été dit à la session précédente, selon laquelle l'adhésion de ladite fondation en tant qu'observatrice doit être analysée et la décision doit être reportée pour que ce point soit traité lors de la prochaine session, dès lors qu'à cette date, les conditions aient été remplies.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distinguée collègue représentante du Venezuela pour son intervention. Je donne la parole maintenant au représentant des États-unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) *[interprétation de l'anglais]*: Merci. Monsieur le Président, j'avais expliqué ma position lorsque ce point a été abordé pour la première fois, mais j'aimerais réitérer notre position. Nous trouvons qu'il est tout à fait regrettable d'avoir ce débat ici maintenant, et qu'on remette en question les capacités de la Secure World Foundation. On a parlé de cette décision consistant à accorder le statut d'observateur à cette fondation et les objections ne sont pas vraiment tout à fait valables. La Secure World Foundation a appliqué les directives approuvées en 1990 et justement, nous avons adopté ces directives pour éviter ce type de débat justement.

Deuxièmement, pour ce qui est du statut d'observateur auprès de l'ECOSOC, et bien cela n'est pas la condition *sine qua non*, le libellé de la lettre est le libellé habituel utilisé par les ONG, autrement dit, nous allons demander le statut d'observateur auprès de l'ECOSOC, ce n'est pas la condition *sine qua non*. Autrement dit, vous n'avez pas besoin d'être tout d'abord reconnu par l'ECOSOC pour pouvoir demander le statut d'observateur ici. Mais peut-être que je me trompe, corrigez-moi si je me trompe, mais le texte de leur demande adressée au Comité est exactement le même que celui utilisé par les autres organisations non gouvernementales par le passé qui demandaient le statut d'observateur auprès du Comité.

Je suis également préoccupé, on risque en effet de créer un précédent lorsque nous renvoyons une décision sur une question qui n'a jamais été repoussée précédemment. Alors maintenant, à chaque fois qu'une ONG va demander le statut d'observateur, maintenant nous aurons la possibilité de reporter la question sans nous prononcer, et cela n'a jamais été fait. C'est un précédent regrettable.

Je voudrais également vous rappeler mon intervention de ce matin concernant le Rapport contenu dans le CRP.3 paragraphe 18. Le paragraphe 18 est assez clair, les inspecteurs estiment qu'il y a des possibilités non explorées de développer les partenariats avec le secteur privé, ce qui permettrait de multiplier les ressources du Bureau des affaires spatiales. Cela ne peut pas se faire dans le vide, il faut prendre des mesures concrètes, et une des façons de susciter cet intérêt et d'utiliser et de profiter de nouvelles ressources, c'est d'encourager justement les organisations gouvernementales, que ce soit des entités privées ou des organisations à but non lucratif, de participer aux activités du Comité, comprendre ce que nous faisons, et peut-être, pourquoi pas, contribuer à certaines activités spécifiques relevant du mandat du COPUOS et de ses Sous-Comités. Nous avons là une des premières opportunités sous la personne de cette Secure World Foundation pour profiter de cette occasion, donc une ONG qui veut avoir le statut d'observateur et qui pourrait également être une source de financement ou d'autres aides que la Fondation pourrait apporter aux activités du Comité. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie pour votre intervention. J'ai noté aussi deux autres demandes, une de la Grèce et une de Cuba. Je voudrais vous demander de limiter votre intervention vraiment à deux minutes chacun. Oui, excusez-moi, j'ai oublié la délégation de la Chine, je m'excuse auprès de notre distingué représentant de la Chine. Vous aviez demandé la parole, je vous la donne.

M. W. ZHANG (Chine) *[interprétation du chinois]*: Merci, Monsieur le Président. Monsieur le

Président, ma délégation ne veut pas qu'on passe plus de temps sur cette question. Malheureusement, toutefois, cette question a été une fois de plus mentionnée et nous regrettons cette situation. Je comprends tout à fait la position du Chili, il faut éviter de politiser cette question, éviter toute idéologie inutile sur ce point. La délégation chinoise ne s'oppose à aucune ONG quelle qu'elle soit. Et là nous sommes d'accord avec l'Ambassadeur González, en effet, ici c'est une question de précédent. Quel type de précédent allons-nous créer, voulons-nous un précédent positif ou non?

Dans ma déclaration l'autre jour, j'avais pensé, j'avais dit que, à mon avis, la plénière avait accepté la décision du Président, c'est-à-dire que la question serait reportée d'un an. Ceci est conforme aux procédures et au règlement intérieur de l'Assemblée générale, donc cette question est réglée, nous allons attendre l'année prochaine. Mais, entre-temps donc, nous avons décidé de reporter cette question. Il y a d'autres, il reste un certain nombre d'éléments à préciser sur cette demande. Alors, je me demande s'il faut revenir à la décision du Président, si nous remettons en question la décision du Président et là, c'est une question de procédure. Nous avons pris une décision et nous y revenons maintenant. Alors je voudrais savoir comment procéder.

J'avais dit que cette organisation veut un statut d'observateur et nous devons le respecter, mais nous sommes prêts à accueillir toutes les ONG qui respectent les règles, et qui peuvent donc participer à nos travaux en tant qu'observateurs. Là je suis d'accord avec mon voisin, je suis également d'accord avec la délégation américaine. Nous avons besoin de la participation des ONG et de la société civile, nous avons besoin d'eux et cela faciliterait la prise de décision par les gouvernements. Mais puisque ce Comité en 1990 avait pris la décision d'établir un certain nombre de critères déterminant la participation des ONG à nos travaux, et cela a été mentionné dans le paragraphe 113 du Rapport de ladite session de 1990, là je pense de nouveau travailler sur la base de consensus, il faut examiner les demandes d'admission des ONG en fonction des critères approuvés. Nous ne pouvons dès lors pas accepter l'explication de la délégation américaine concernant ces critères. Ce n'est que dans les cas exceptionnels que nous devons y revenir. Il ne faut pas créer de précédent et d'utiliser cette démarche exceptionnelle.

Après examen de cette question au Comité, chaque État donc, une fois qu'une décision est prise, chaque pays devrait la respecter. C'est une question de principe. Nous ne nous opposons à aucune ONG, je le répète, mais c'est une question de principe et de procédure à suivre.

Pour ce qui est donc de la demande d'admission de la Secure World Foundation, n'oublions pas que certains de nos collègues ne connaissent pas cette organisation. Ils n'ont pas encore obtenu toutes les explications qu'ils avaient demandées sur cette organisation, sur cette fondation. Il semblerait que les activités de cette fondation portent sur un grand nombre de domaines. Nous avons besoin d'avoir plus d'explications et de détails sur les activités de cette organisation. Nous avons besoin de mieux cerner ses activités et nous devrions donc saisir cette occasion, et laisser la possibilité à cette organisation de nous présenter des informations supplémentaires. Je ne pense pas que cela soit trop demander, et cela n'aura aucun effet négatif sur la demande de la Fondation. Et la Fondation aura tout à fait la possibilité de coopérer avec nous, avec d'autres pays sur une base bilatérale. Nous pensons que la décision prise par le Président l'autre jour, à savoir reporter cette question à la prochaine session est tout à fait justifiée. Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci pour votre intervention distingué collègue représentant de la Chine. Nous avons maintenant encore deux demandes d'intervention, une de la Grèce et une de Cuba, et si vous le voulez bien, je tirerai la conclusion de cette discussion après ces deux interventions. Distingué représentant de la Grèce, M. Cassapoglou.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Merci Monsieur le Président. Malgré l'effort qu'on a fait depuis avant-hier et pour faciliter plutôt votre tâche, parce que dans l'impossibilité d'avoir un consensus ou omnium, vous avez pris la décision de reporter la discussion de cette candidature pour l'année prochaine, exactement pour le COPUOS. Bien sûr, je dois faire deux distinctions. D'abord, si vous voulez, mes réserves initiales concernaient plutôt les associations et pas les fondations, et par la suite, les informations qu'on a eu la possibilité d'avoir depuis avant-hier, c'était tellement satisfaisant que donc, nous pourrions même changer d'avis, pourquoi pas, et être favorables.

Mais malheureusement, je vois que pour des raisons plutôt d'ordre procédural, un peu scolastique, il n'y a pas de nouveau un consensus sur cette affaire, et je me demande si nous ne pouvons pas continuer le débat, donc en quelque sorte c'est fatal d'attendre l'année prochaine, à condition que la collègue, surtout du Venezuela, pourrait nous joindre à un changement d'attitude en ce qui concerne l'acceptation de la Fondation.

Et pour terminer, Monsieur le Président, un point de remarque juridique, ils ne sont pas les mêmes au nom de Dieu, il n'y a aucune comparaison avec le présupposé ou l'acceptation

d'un État et d'une organisation non étatique. C'est hors de discussion cet argument. Je vous remercie Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Cassapoglou pour votre intervention. Je donne la parole, et j'arrêterai là les interventions, à notre distingué délégué de Cuba.

M. J. FERNANDEZ CHAMERO (Cuba) *[interprétation de l'espagnol]*: Merci. Après avoir entendu le Chili, le Venezuela, je n'ai plus besoin que de deux secondes. Premièrement, nous voulons dire que, en principe, nous soutenons la participation des ONG et de la société civile dans nos débats. Deuxièmement, nous soutenons totalement ce qu'a dit la représentante du Venezuela et ce qu'a dit la Chine. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Merci distingué collègue délégué de Cuba. Le débat que nous venons d'avoir ne fait que confirmer la situation que nous avions il y a deux jours, et qui m'avait amené à vous proposer en conclusion d'ajourner l'examen de la candidature de la Secure World Foundation. Donc pour cela, nous restons à cette conclusion. Si vous le voulez bien, j'ajouterai peut-être un mot à cette conclusion en disant la chose suivante. Il y a quand même un avis unanime de la part de toutes les délégations pour faciliter la participation de la société civile aux travaux de notre Comité, et d'ailleurs cet avis unanime, nous le constatons chaque année à l'ouverture de notre Comité puisque, systématiquement, nous acceptons les demandes de participation d'États, d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, qui n'ayant pas encore le statut d'observateur permanent, demandent d'avoir un statut d'observateur pour la session, et sur ce point là, le Comité a toujours eu une attitude extrêmement ouverte, qui je crois est tout à son honneur.

Si vous le voulez bien, ceci m'amène à proposer tout simplement que, avec votre accord bien sûr, j'invite, en tant que Président du Comité, j'invite la Secure World Foundation à être présente à nos réunions de l'année prochaine, où nous examinerons, en particulier bien sûr, sa demande d'observateur permanent. Ceci ne préjuge pas de la décision que le Comité prendra, bien sûr, sous la présidence de mon successeur. Mais je pense que c'est un geste que, peut-être, le Comité peut faire et qui n'engage pas sa décision formelle qu'il devra prendre l'année prochaine. Le délégué de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Je suis tout à fait d'accord et je vous remercie parce que vous avez exprimé ma pensée. La seule chose que je vous demande de bien vouloir ajouter c'est que cette invitation que vous avez très bien faite soit aussi valable pour les deux Sous-Comités. Merci Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Sur ce point, je rassure notre distingué délégué de la Grèce. Dans mon esprit bien sûr, quand je dis à participer aux travaux du Comité, c'est évidemment au Comité et à ses deux Sous-Comités. Pour moi, les deux Sous-Comités font partie du Comité de l'espace extra-atmosphérique. Bien que je ne sois pas juriste, je pense que c'est probablement vrai quand même.

Pouvons-nous arrêter ce point sur cette conclusion? Je ne vois pas d'objection. Donc nous arrêtons là le point n° 13. Je vous remercie pour votre contribution.

Avant de revenir au point n° 7 qui doit être examiné maintenant, je voudrais faire part au Comité d'une nouvelle qui vient de me parvenir qui est le décès de M. Kurt Waldheim, ancien Secrétaire général des Nations Unies et ancien Chancelier de l'Autriche, donc j'adresse mes condoléances à la délégation autrichienne qui malheureusement n'est pas là pour les entendre. Le Secrétariat m'informe que M. Kurt Waldheim a même été Président de ce Comité, je dois dire que j'ignorais, et donc, si vous le voulez bien, je vous demande de vous joindre à moi pour adresser à l'Autriche nos condoléances à l'occasion du décès de M. Kurt Waldheim.

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session (point 7 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le PRÉSIDENT: Mesdames et Messieurs les représentants, nous revenons au point n° 7 de l'ordre du jour. Avant de donner la parole aux délégations, je vais demander au Directeur du Bureau des affaires spatiales, M. Camacho, de nous faire un petit point rapide d'où nous en sommes.

M. S. CAMACHO (Bureau des affaires spatiales) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Très brièvement, afin de préparer le texte qui sera ajouté au rapport, une fois que le Comité se sera mis d'accord après avoir examiné le document dont le Comité est saisi concernant le nouveau Programme SPIDER. Nous avons élaboré un *non-paper* qui présente le projet de texte, tout le *non-paper* est un projet de texte même s'il n'y a pas de crochets hormis un paragraphe et j'y reviendrai dans un instant. Une fois que les délégations auront pris connaissance de ce document, nous examinerons un deuxième document qui renvoie au paragraphe entre crochet, le paragraphe 9. Nous vous distribuerons ce document de sorte que vous puissiez en prendre connaissance après votre lecture du *non-paper*. À la

suite de quoi, le Secrétariat entendra les opinions des membres du Comité. Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Camacho.

Mesdames et Messieurs les représentants, je pense que vous avez eu le temps de prendre connaissance des deux documents qui viennent de vous être distribués. J'avais sur ce point là, la délégation du Nigeria qui souhaitait s'exprimer, M. Abiodun.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) *[interprétation de l'anglais]*: Merci. Mon intervention ne porte pas sur SPIDER. Je voudrais intervenir au titre du point 7, pas sur SPIDER.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Abiodun pour cette précision. J'ai noté que la délégation de l'Autriche souhaitait intervenir.

M. H. BÖCK (Autriche) *[interprétation de l'anglais]*: Merci. Je voudrais réagir aux condoléances que vous avez présentées au nom du Comité suite au décès de l'ancien Président de l'Autriche M. Waldheim. Nous vous remercions de vos condoléances et nous allons les transmettre à la famille.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distingué collègue, M. Böck pour son intervention.

Nous poursuivons nos débats sur le point relatif au Programme SPIDER qui lui-même est à l'intérieur du point n° 7 de notre ordre du jour. Les délégations souhaitent-elles s'exprimer sur les deux documents qui viennent d'être distribués? Je donne la parole au représentant des États-Unis, M. Hodgkins.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) *[interprétation de l'anglais]*: Merci. J'ai un certain nombre de questions et d'observations à faire, notamment pour ce qui est de la note que nous avons reçue de la part du Directeur de la Division des programmes, de la planification et du budget. Je ne suis pas sûr d'avoir bien suivi le processus et peut-être que le Secrétariat pourra m'expliquer ou m'en dire plus. J'ai cru comprendre que le Bureau est sur le point de préparer le budget dans le cadre de son cycle ordinaire pour l'exercice 2008-2009. C'est bien cela? Bien. J'ai cru comprendre que dans le cadre de ce budget ordinaire et dans le processus de préparation du budget, le Bureau demandera la création de trois postes nouveaux pour le Bureau qui, dans tous les cas, c'est une demande assez importante, en tout cas c'est mon expérience, trois postes ça fait beaucoup. Le Bureau a demandé des directives de la Division des programmes, de la planification et du budget avant de présenter son budget ordinaire, c'est bien cela? Très bien, c'est là ma première question.

Ma deuxième observation, c'est un débat que nous avons déjà eu l'année dernière. Il s'agit du processus à suivre au sein de l'Assemblée générale concernant la résolution Omnibus et les impacts budgétaires. J'ai cru comprendre que notre plan pour 2007 concernant la plateforme SPIDER relève du budget ordinaire du Bureau des affaires spatiales et elle a pu être prise en considération suite à une réaffectation des fonds comme le demande la résolution de l'Assemblée générale de l'année dernière. J'ai cru comprendre également que le Rapport du COPUOS à l'Assemblée générale n'entraînera pas une position de la Cinquième Commission et que cette résolution présentée à l'Assemblée générale n'aboutira pas à la constatation que la résolution aura un impact financier. Autrement dit, que le travail demandé par la résolution ne pourra pas être absorbé par le budget ordinaire du Bureau des affaires spatiales. Si tel est le cas et s'il y a une réévaluation des incidences budgétaires, cela risque de créer des difficultés pour ma délégation et je suppose que pour d'autres également puisque ce sera à la Cinquième Commission de trancher. Je voudrais savoir si j'ai bien compris la suite des événements.

Par ailleurs, je voudrais dire qu'il faudrait peut-être une évaluation, soit dans le rapport final, soit dans le plan de travail proposé figurant aux CRP.13 et 14. Il faut voir ce qui se passera si ces trois postes ne sont pas approuvés. Au paragraphe 8 du *non-paper*, il est dit "afin de fournir la supervision dynamique et nécessaire pour accepter et intégrer les différentes contributions des États membres au SPIDER, nous avons besoin de trois coordonnateurs, trois nouveaux postes". Que se passe-t-il se ces trois postes ne sont pas approuvés? Est-ce que la contribution devient moins dynamique? Est-ce que cette coordination deviendra moins efficace? Il faut peut-être un plan d'urgence car demander trois nouveaux postes pour un seul bureau, cela me paraît un peu audacieux, c'est une demande importante. La dernière fois que j'ai discuté avec les responsables du budget, j'ai vu qu'ils n'étaient pas vraiment très généreux. Restons réalistes. La probabilité d'avoir trois nouveaux postes d'un coup me semble bien limitée. Peut-être que je me trompe.

Pour ce qui est de la réponse de la Division des programmes, de la planification et du budget, je propose de revoir les implications de cette demande et qu'on analyse de façon détaillée les implications budgétaires qui pourront ensuite être présentées à la Cinquième Commission à tant pour qu'ils puissent se prononcer. La question de l'espace sera abordée fin octobre à la Quatrième Commission et je ne suis pas sûr quand nous aurons le rapport de la Division budgétaire mais en tout cas nous n'aurons pas le temps de l'examiner. Donc, que se passera-t-il s'ils

nous disent que c'est tout à fait hors propos, que nous n'avons pas de fonds, cela ne peut pas être accepté? Peu importe la décision, mais comment allons-nous aborder un rapport de la Division budgétaire qui pourrait modifier de façon significative les plans mentionnés et élaborés dans les CRP.13 et 14?

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Hodgkins pour votre intervention, pour vos questions de clarification que vous posez, que vous adressez au Directeur du Bureau des affaires spatiales. Je lui donne la parole. Nous avons une question du même ordre de la part de la Grèce. Le délégué de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, hier comme nous n'avions pas le temps de parler sur les deux mots du Bureau, nous n'avons pas pu examiner le projet du budget qu'il a été projeté, et on a dit d'y revenir. J'y reviens parce que j'ai remarqué dans ce projet de budget qu'il y avait trois P5, si je ne me trompe pas, et j'aimerais avoir une photocopie du transparent que le Bureau a projeté. Trois P5. Qui va les payer? Le budget des Nations Unies ou les budgets nationaux des pays hôtes? Cette entreprise SPIDER est d'aider les pays qui souffrent de catastrophes, donc on n'a pas le luxe de dépenser plus qu'il faut. C'est une remarque d'ordre général mais aussi d'ordre de principe.

Secondement, je m'associe tout à fait avec les vues exprimées il y a quelques instants par mon collègue des États-Unis. Par la suite, je vois au paragraphe 8 du *non-paper* que, permettez-moi de le lire dans la langue originale : "*Three programs coordinators to be locate in Beijing, Bonn and Vienna, responsible for central management coordination and implementation of the activities*" etc. C'est en quelque sorte, s'il n'y a pas une faute de frappe ou d'expression, trois coordonnateurs qui vont coordonner eux-mêmes. Si ce n'était pas tellement sérieux l'objectif du SPIDER, je me mettrais à rire, coordonner eux-mêmes. L'idée initiale que nous avons eue il y a plusieurs années, parce que la Grèce souffre des catastrophes et nous avons participé dès le début dans l'action team, l'idée était que tous les efforts sont sous l'égide de l'Office des Nations Unies. Donc, son rôle n'est pas simplement de coordination mais de direction et dans ce sens était l'évolution de toute cette histoire. Il me semble bizarre de voir maintenant trois coordonnateurs pour coordonner quoi? Je ne sais pas, je ne suis pas spécialiste du public administration ou même du management mais je ne vois pas une logique dans cette approche.

Donc, du point de vue organisationnel, j'aimerais, Monsieur le Président, avoir des explications, un job description de ces trois messieurs ou dames qui vont assumer ces postes, seront-ils des fonctionnaires des Nations Unies ou sont-ils offerts par les trois gouvernements qui servent de pays hôtes, et troisièmement, quel serait le coût. En cela, je le répète, je m'associe avec mon collègue des États-Unis, il faut qu'on attende l'avis ou la décision de la Cinquième grande Commission. Mais il faut d'abord que ce soit clair ce que vont faire ces messieurs ou ces dames.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, Monsieur, pour votre intervention. Est-ce que le délégué du Brésil souhaite intervenir sur ces mêmes questions de clarification, d'organisation administrative? Le Nigeria, j'ai vu le drapeau du Nigeria. M. Abiodun.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) *[interprétation de l'anglais]*: Merci. Je voudrais que le Dr Camacho réponde à la question du Pr Cassapoglou. J'ai cru comprendre que cela ne justifie pas forcément un P5, cela ne fait qu'élever la température du débat en parlant de P5. Où est-ce qu'on trouve ces P5? Je ne sais pas où M. Cassapoglou a trouvé son P5.

Le PRÉSIDENT: Je vais peut-être demander à M. Camacho de répondre aux questions d'ordre de clarification sur les questions posées par notre collègue le représentant des États-Unis et notre collègue représentant de la Grèce puis nous poursuivrons. La Colombie, sur le même point? Je vous donne la parole, la Colombie.

M. C. ARÉVALO-YEPES (Colombie): C'est bien gentil, Monsieur le Président. *[interprétation de l'espagnol]*: Monsieur le Président, la Colombie a déjà parlé des avantages de SPIDER. Je ne remets pas en cause la nécessité de créer ce système. Cependant, nous avons quelques inquiétudes concernant ce *non-paper* et il convient de les mentionner. Paragraphe 6, à la fin du paragraphe il est dit que "Le Comité note particulièrement qu'il y a des ressources extrabudgétaires qui ont été offertes par les Gouvernements d'Autriche, de Chine, d'Allemagne, de Suisse, y compris des administrateurs.

Ma première question est comment faire coïncider cela avec le fait qu'au paragraphe 8 l'on dit qu'avec le budget du Bureau, l'on va financer trois P5, ce n'est pas dit ici mais on vient de le dire, qui ne sont pas les meilleurs marchés. Comment comprendre ce lien entre d'une part l'offre de la part de certains pays pour des administrateurs et puis à côté de cela, l'on nous dit que l'on va financer trois P5 avec le budget du Bureau? Ma question est la suivante: Quel est le niveau des administrateurs mentionnés au paragraphe 6? La deuxième question que j'aurais à vous poser,

Monsieur le Président, est la suivante: Dans quelle mesure une révision du budget aura un impact sur les autres activités du budget, surtout sur les applications des techniques spatiales qui sont des programmes très spécifiques? Là aussi, je souhaiterais entendre votre opinion.

Au paragraphe 9 sur les incidences financières on ne les voit pas, mais nous souhaiterions savoir dans les grandes lignes, quel serait ce paragraphe 9 qui ne dit rien pour le moment, il dit simplement que les incidences financières seront rajoutées ultérieurement.

Au dernier paragraphe, Monsieur le Président, on voit sur un pied d'égalité des pays qui à l'origine ont offert leurs ressources budgétaires et des pays comme le mien qui ont soutenu SPIDER, mais qui ne sont en aucun cas en mesure de faire une contribution financière. À nouveau, au niveau de la rédaction de ce paragraphe, il faudrait faire la distinction entre les différents niveaux d'engagement des pays.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Arévalo pour votre intervention, les questions que vous posez. Je vais me tourner maintenant vers le Directeur du Bureau des affaires spatiales pour qu'il nous apporte les réponses aux différentes questions qui ont été posées sur ce document *non-paper*.

M. S. CAMACHO (Bureau des affaires spatiales) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Je vais répondre par ordre, question par question. Je vais essayer d'être aussi précis que possible et je vais donner également la parole à mes collègues qui pourront compléter mon intervention.

Je commencerai par la question du budget 2008-2009. C'est vrai que nous sommes encore dans le processus d'évaluation du cycle 2008-2009 mais ce processus est presque terminé maintenant. Le 28 juin, le Bureau va discuter avec la CCQAB qui est le Comité des questions administratives et budgétaires. Un petit groupe qui examine l'ensemble du budget des Nations Unies. Ce groupe, nous le rencontrons le 28 juin. Le processus a démarré il y a à peu près un an et demi. Il y a un an et demi nous avons pris une décision qui a permis à l'Assemblée générale l'année dernière d'approuver le lancement de ce processus. Entre novembre et décembre, nous avons présenté à la Division de la planification du programme, nous avons présenté notre proposition visant à inclure, à créer ces trois postes. On nous a dit que d'après les instructions, le Secrétaire général, le contrôleur avait donné des instructions qu'il ne fallait aucune augmentation du budget, sauf dans les domaines spécifiquement identifiés par l'Assemblée générale, Opérations de maintien de la paix ou d'autres postes budgétaires. Cela veut dire donc, que nous avons dû nous en tenir à cette limite du budget et essayer de dégager les ressources nécessaires pour financer SPIDER. Comme nous l'avons dit dans le rapport présenté au Sous-Comité, nous avons pris certaines dispositions pour apporter un soutien limité à SPIDER. Le travail actuellement réalisé se passe dans le cadre de ce soutien limité. Ce travail est mené par M. Stevens que vous connaissez, au niveau administrateur P4, et un assistant administratif au niveau des services généraux G. C'est tout pour l'instant en tout cas. Voilà tout le soutien dont bénéficie SPIDER au titre du budget ordinaire des Nations Unies. Le travail est fait dans le cadre de ces ressources.

Puisque nous n'avons pas pu nous inscrire dans l'esquisse budgétaire 2008-2009, comme je l'ai dit l'année dernière, dans le cadre de ce même processus il y a ce que l'on appelle le fonds d'urgence. Il n'est pas facile d'obtenir des ressources de ce fonds car ce fonds est prévu pour couvrir des dépenses qui ne sont pas prévues dans le processus budgétaire, des situations d'urgence ou de nouvelles priorités qui apparaissent plus tard une fois que le processus budgétaire est lancé et pour ce faire nous devrions relancer tout le processus. Pour que cela puisse se faire, il n'est pas dit que cela sera accepté, mais en tout cas pour que cela puisse se faire, le Comité devra approuver le programme, le plan de travail sans prendre de décision sur le budget. Le Comité devra être informé des incidences financières mais comme l'indique le texte de la Division budgétaire, c'est la prérogative de la Cinquième Commission de se prononcer et non pas de la Quatrième. Si le processus se poursuit, à la Quatrième Commission on demandera si elle souhaite appuyer ce projet vu les incidences financières, et là on présentera à la Quatrième Commission, les coûts sur la base de l'étude menée par la Division budgétaire, entre maintenant et le moment où ce projet sera présenté à la Quatrième Commission. La Quatrième Commission dira alors au titre du paragraphe tel ou tel de la résolution omnibus, les incidences financières seront X. Ensuite, la Quatrième Commission prendra une décision sur le programme, pas sur le budget, sur le programme puisque le programme relève de la prérogative de la Cinquième Commission, ensuite le tout est transmis à la Cinquième Commission et la Cinquième Commission décide de fournir les ressources demandées ou non.

Comme je l'ai indiqué l'année dernière, bien sûr il y aura une compétition pour obtenir les ressources au sein de l'ONU. Le budget n'a pas augmenté sauf justement dû à l'inflation, il n'y a qu'un déplacement, un réaménagement des ressources, une réaffectation des ressources et nous

affirmons que la gestion des catastrophes est un domaine prioritaire. Si nous voulons que ce processus aboutisse à New York, il faudrait que les États membres indiquent à New York que, en effet, la gestion des catastrophes constitue un domaine d'urgence, sinon nous n'aurons pas les ressources, seuls les domaines prioritaires obtiennent les ressources du fonds d'urgence. Les ressources d'urgence seront dépensées en début d'année et en 2008 ou même avant, les ressources du fonds d'urgence seront dépensées. Il n'y aura plus de ressources, mais cela n'aura pas d'incidence, il n'y aura pas d'augmentation du budget ordinaire puisque le budget est approuvé par la Cinquième Commission en fin de l'année 2007.

Si SPIDER est approuvé il n'y aura pas de toute façon augmentation du budget ordinaire, ça voudra simplement dire que SPIDER est considéré comme un domaine prioritaire et pourra utiliser le fonds d'urgence. Autrement dit, on posera la question à la Quatrième Commission mais la même question sera posée à la Cinquième Commission et de toute façon, la Quatrième Commission n'approuve pas le budget, donc ce n'est pas là que la décision sera prise.

Une autre question des États-Unis concernant les trois postes, mais la Grèce et le Nigeria et la Colombie ont posé également des questions sur ces trois postes, donc je vais regrouper ma réponse, pour répondre à toutes ces questions portant sur les postes. Je commencerai par la question de savoir pourquoi on les appelle les coordinateurs. Paragraphe 8. L'objectif n'était pas qu'il soit trop long. Je vais examiner le texte et extrapoler. Trois coordinateurs de programme. Le nom n'est pas idéal mais je vais vous expliquer ce que les partenaires avaient à l'esprit lorsqu'ils ont parlé de coordonnateurs de programme. Coordination de la gestion centrale, cela signifie que les bureaux doivent être coordonner et qu'il est nécessaire que quelqu'un de Vienne coordonne avec quelqu'un de Bonn qui coordonne avec quelqu'un de Pékin et que par consensus, la gestion du cœur du système serait convenue et que plusieurs décisions seraient prises. Parallèlement, le programme sous la responsabilité de ce bureau de Bonn doit être coordonné, une coordination qui sert au bureau d'appui. 20 pays ont proposé leur soutien. Pour que ce soutien se concrétise, il faut que quelqu'un contacte le point focal au point A et voir quelle est la teneur de l'offre. Pour le moment l'on a des offres de soutien pour le renforcement des capacités et SPIDER doit savoir ce que l'on offre et comment l'on peut créer un ensemble. Ce que l'on propose aux participants d'une région, pour combien de temps, est-ce qu'il s'agit de matériel informatique, est-ce que vous avez les données? Il y a plusieurs choses qui doivent être coordonnées et l'on parle pour le moment de 20 pays mais ce nombre va grossir. Vous voyez maintenant pourquoi l'on parle ici d'une personne qui serait surchargée de travail, on ne pensait pas au niveau de P5, et je suis désolé, on a fait passer les graphiques trop rapidement, c'était simplement une référence, nous avons simplement dit qu'on avait besoin de quelqu'un avec un très grand savoir-faire. Nous on pensait à des P4, mais comme notre collègue de la Grèce l'a dit, il faut présenter le profil, la description du poste et puis l'on va examiner le niveau de responsabilité et puis fixer un niveau. À nos yeux, en raison du niveau de responsabilité actuel, on devrait être au niveau du P4.

En ce qui concerne la coordination. SPIDER doit coordonner ses activités avec les initiatives en cours, GEOSS, EOSP, toute la liste. Il y aura d'autres coordinations puisqu'il va falloir organiser une coopération avec les points focaux et qu'il y a énormément de coordination. Si l'on réfléchit au premier nom c'était DMESCO puisque la coordination était le mot clef. SPIDER va créer les interfaces avec deux communautés distinctes, la communauté spatiale et la communauté d'intervention en cas d'urgence. Voilà ce que sera notre travail.

Pour répondre à la question des États-Unis, que se passe-t-il des trois postes non approuvés? Nous avons examiné la question et ce qui arriverait c'est un retard dans les activités, il va falloir procéder à des réajustements, nous ne serons pas en mesure de répondre à toutes les offres qui seront faites par les pays, des offres de soutien parce que nous n'aurons pas suffisamment de personnel. Pour mener les activités il faut que les deux parties travaillent, si l'on n'a pas ces trois personnes, les choses vont continuer, on aura d'autres personnes, mais l'on ne garantira pas ce niveau d'activité, cette interface, donc il y aura moins de travail et l'on ne pourra pas accepter autant d'offres qui nous seront faites.

Dans quelle mesure est-ce que cela va affecter nos activités ordinaires? L'un des objectifs des ressources supplémentaires est de soutenir SPIDER au niveau des Nations Unies sans que cela n'affecte nos activités ordinaires. Pour le moment, l'impact, je vous en ai parlé mi-temps en administrateur, mi-temps en gestionnaire. Je ne me souviens plus exactement du libellé, mais l'impact devrait être minime, vous pouvez regarder la résolution. La résolution ne dit pas qu'il ne devrait pas y avoir d'affectation du tout, l'on dit simplement qu'il faut pouvoir mener les activités mais il va falloir affecter SPIDER.

Pour ce qui est des autres postes, il y a une offre récente et vous l'avez vue à l'écran, vous avez

vu l'autre poste, dans le cas de la Chine vous avez même vu la photo des gens qui commencent à travailler, lorsque nous examinons la tâche qui nous attend, il faut plusieurs mois pour que chaque endroit analyse le travail qui devra être fait, donc ils regardent et disent voilà ce dont nous avons besoin, voilà ce que nous offrons, voilà le déficit et on aura toujours un déficit. Donc il y aura des offres de postes de projets comme nous les appelons, c'est un type de poste que le pays propose pour soutenir un projet spécifique. Je ne sais pas si dans un premier temps il va y avoir beaucoup de pays qui vont fournir des fonds volontairement, à cette fin. Nous ne comptons pas sur ces postes qui sont imaginaires. Ceux qu'offrent les gouvernements ceux-là on va les comptabiliser, tout ceux pour quoi il existe des accords, on va les comptabiliser. Si vous vous en souvenez, dans le rapport des experts, il avait été estimé qu'il allait falloir environ 10 personnes pour pouvoir assumer ces fonctions. Le fait est que l'on aurait pu utiliser plus de ressources encore, trois c'est vraiment le minimum, c'est encore inférieur au tiers estimé par les experts et comme je vous l'ai dit, après le nombre va grossir donc il va falloir demander davantage de soutien encore.

Monsieur le Président, à moins d'avoir oublié d'écrire une question, je pense avoir répondu à tous les commentaires. Je ne sais pas si j'ai été clair, mais en tout cas quand je passe mes notes en revue, je vois que j'ai abordé tous les points. Merci de me rappeler cet élément. Vous avez raison, il y avait un autre commentaire de la Colombie.

Au dernier paragraphe, l'on énumère toutes les offres de soutien qui ont été reçues. Je vous dirai d'abord que ce sont là uniquement celles qui ont été confirmées. D'autres ont témoigné de leur intérêt à nous soutenir mais n'ont pas envoyé une communication officielle pour le moment, n'ont pas fait de déclaration, l'Arabie saoudite a fait une déclaration dans la salle et donc nous l'avons ajoutée. C'est vrai qu'il y a des niveaux d'engagement qui sont différents. Nombre d'entre eux sont simplement une indication de l'intention de s'engager pour voir le plan de travail et pour que les pays puissent voir à quel niveau ils peuvent contribuer. Les courriers que nous avons reçus disent notre gouvernement propose de fournir, et puis il y a différents niveaux. Il s'agit en général de contributions en nature, savoir-faire, installations, parfois l'imagerie pour certains pays qui ont leurs propres satellites, c'est un large éventail. Le savoir-faire étant l'un des principaux éléments qui est proposé. Ce que l'on pourrait faire c'est de séparer ces éléments, ce qui était le cas dans les documents précédents. Donc, on pourrait séparer ces deux groupes et par la suite une fois que le rapport aura été fait au sein du Sous-Comité scientifique et technique, l'on pourrait identifier un autre type de groupe, une fois qu'il sera facile de voir qui soutient quoi de façon régulière et qui apporte son soutien plus ponctuel pour des activités spécifiques.

Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Camacho pour ces précisions et pour ces réponses aux questions qui ont été posées sur ce document. J'avais noté tout à l'heure une demande d'intervention de la délégation du Brésil qui attend depuis un bon moment, donc je lui donne la parole.

M. G. CÂMARA (Brésil) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Bien entendu, je tiens à vous dire que toute mesure renforçant la coordination et la coopération entre les États membres est bien entendu la bienvenue, et bien entendu est importante. À ce stade, nous ne souhaitons pas parler des postes, nous souhaitons soulever une question, en plénière, pour examen, à savoir ce que l'on entend par "disaster", catastrophes. Ce n'est pas clair dans le document qui a été transmis à la plénière et qui peut donner lieu à diverses interprétations. Une interprétation possible et à nos yeux l'interprétation qui étend le plus les possibilités positives des données spatiales, n'est pas un tsunami mais bien le changement mondial. Pour vous, si vous interprétez cela comme un tsunami qui vient, qui va, qui provoque de gros dégâts puis disparaît, mais les catastrophes concernent davantage les changements qui surviennent à l'échelle mondiale, la déforestation dans les zones tropicales, par exemple.

Ceci dit, si l'on donne la deuxième définition à ces interventions en cas d'urgence, à ce moment-là, nous avons besoin d'une perspective beaucoup plus large du rôle des Nations Unies dans les interventions en cas de catastrophe. Nous avons que certaines chartes ont une définition relativement étroite des catastrophes et disent simplement "l'on fournit des données en cas de catastrophe". À nos yeux, pour que l'observation spatiale soit utile pour tous les domaines d'intervention en cas d'urgence, il faut adopter une définition beaucoup plus large du terme "catastrophe" ce qui n'est pas le cas dans ce document, l'on ne définit nulle part "catastrophe", l'on part du principe que "catastrophe" égale tsunami. Je vous dit qu'il y a un risque de double interprétation. Si l'on essaie d'adopter l'interprétation plus large selon laquelle les catastrophes sont des événements qui affectent toute l'humanité, la fonte des glaciers, des phénomènes comme *El Niño*, etc., à ce moment-là tout le débat sur la gestion des catastrophes s'en trouve élargi. Et je préfèrerais même que l'on ne parle pas de l'intervention en cas de catastrophe,

simplement pour bien spécifier ce dont il est question. Si tel est le cas, le plan de travail pourrait en tenir compte et les contributions et les allocations devraient refléter cette vision beaucoup plus large par exemple, la contribution du Brésil qui transmet sans restriction aucune des données à l'Afrique à compter de l'année prochaine, ce qui, à mes yeux, est une contribution à la gestion globale de la planète et par extension, à la gestion des catastrophes. Je demanderai à la plénière d'adopter une définition plus large de "catastrophe" pour s'éloigner de la définition utilisée dans la charte des grandes catastrophes spatiales qui est très restrictive, et ce n'est qu'en cas de tsunami que les pays signataires sont tenus de contribuer, c'est beaucoup trop étroit, trop restreint dans un monde en évolution permanente. D'où notre appel, essayons de définir les catastrophes de façon plus large, définissons le mandat également de façon beaucoup plus large.

Je prends également note du fait que le GEO qui déploie tous ses efforts, travaille dans ce sens et essaie de travailler dans l'intérêt de la société.

Monsieur le Président, je vous propose que le COPUOS recourre à une telle définition en élargissant ce concept de catastrophe. J'estime toujours que le document n'est pas très clair et confond la gestion d'urgence et les catastrophes. Pour nous les catastrophes c'est *El Niño*, c'est la fonte des glaciers, c'est la déforestation, Katrina bien entendu, est une conséquence de ce changement mondial. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie M. Câmara pour son intervention. Je ferai juste une remarque c'est que nous sommes liés par la résolution qui a mis en place le Programme SPIDER. J'ai devant moi d'ailleurs le texte en français de la résolution qui tend plutôt vers la deuxième hypothèse de votre intervention puisque c'est le mot catastrophe qui est utilisé, mais encore que le mot catastrophe pourrait être interprété dans un sens plus large.

Je m'inquiète un petit peu de notre gestion du temps parce qu'il est 6 heures moins 10 et nous avons encore la Grèce, l'Autriche, les États-Unis et le Venezuela qui souhaitent intervenir. Je vais donner la parole à la Grèce mais je demande à chacun des intervenants de se rappeler qu'il a des collègues qui voudraient s'exprimer.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je ne suis pas satisfait des explications données par mon cher ami, le Directeur du Bureau, parce que je ne pouvais pas comprendre la hiérarchie et le schéma organisationnel du SPIDER. Il y a à mon avis, tel qu'il est, un système fragmenté. L'idée initiale c'était que tout revient au Bureau des affaires spatiales. J'ai lu attentivement le CRP.13 et j'ai vu que toutes les fonctions sont données au deux bureaux de Pékin et de Bonn et qu'est-ce qu'il va rester pour le pauvre Bureau des affaires spatiales, c'est trois lignes. Je me demande si c'est renverser les rôles, *primo*. *Secundo*, qui est encore plus important pour moi, il y a une compétence territorial de ces deux bureaux, pour les liaisons, il n'est pas question, nous savons quel serait son rôle, c'est-à-dire faire la liaison avec les organisations internationales, humanitaires qui siègent dans tout siège à Genève, donc son rôle c'est un rôle intermédiaire. Mais les deux autres agences ou offices, qu'est-ce qu'ils vont faire? Je ne peux pas comprendre s'il n'y aura pas *overlaping*, ou il y aura peut-être une entité. Par la suite il y a le *regional support officers*. Qu'est-ce qu'ils vont faire au niveau régional, c'est-à-dire, par exemple, le bureau de Bonn serait responsable pour l'Europe et pour l'Afrique, le bureau de Pékin serait pour le reste du monde, et ainsi de suite, je n'ai pas compris comment ça va s'organiser et comment ce schéma pourrait être fonctionnel. Voilà ma préoccupation, et surtout qui aura la première et la dernière parole, parce que si on crée des petits fiefs en dehors de l'Office, nous ne sommes pas tout à fait conformes à la résolution. Donc, il faut qu'on révise de nouveau ce texte avec ces clarifications. En ce qui concerne le nom, nous avons peut-être le *job description* du bureau ici, mais il n'y a pas dans le 13 ni dans le 14 aucune mention sur la hiérarchie, moi je la vois cette hiérarchie pyramidale, pour que l'Office qui est responsable devant l'Assemblée générale puisse exercer son rôle de directeur et de contrôleur. Il n'est pas question de laisser deux bureaux faire leur propre politique, c'est l'idée fondamentale du point de vue organisationnel.

En ce qui concerne le titre de ces messieurs ou dames, au lieu de dire *program coordinator*, *program officers*, parce que *coordinator*, les coordinateurs doivent être à Vienne.

Pour terminer, je peux vous citer l'exemple que l'Autriche nous a donné il y a longtemps en prêtant des fonctionnaires, bien sûr des jeunes fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères pour travailler avec les dépenses du Gouvernement fédéral pour les besoins de l'Office des affiares spatiales Nations Unies. Voilà donc un exemple pour les trois gouvernements respectifs de la Suisse, de l'Allemagne et de la Chine pour offrir des spécialistes avec le statut que très génialement, le Gouvernement de l'Autriche avait appliqué il y a trois ou quatre ans.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Cassapoglou pour votre intervention. Je vais donner la parole maintenant au délégué de l'Autriche puis des

États-Unis et enfin du Venezuela, pour qu'on rassemble les questions et qu'on les regroupe et ça facilitera le travail du Secrétariat.

M. H. BÖCK (Autriche) *[interprétation de l'anglais]*: Merci. Pour répondre à ce qu'a dit la Grèce, je tiens à vous dire que quand je grandissais, j'étais passionné par l'histoire grecque et toutes les questions liées à la suprématie, à l'hégémonie, aux conflits qui en sont nés lorsque j'examine le système SPIDER, je vois que dans le système des Nations Unies on en est un peu éloignés. C'est là où la question se pose et qui a d'ailleurs été soulignée par le Bureau de l'OOSA, c'est une question de coordination. Lorsque j'examine l'organigramme et l'organisation de ces deux bureaux et de celui de Vienne, ce qui est repris d'ailleurs dans la résolution de l'Assemblée générale, nous avons toujours ressenti que la question de la coordination c'est que quelqu'un doit coordonner son voisin, en fait la coordination ça touche toutes les questions, toutes les activités prévues au titre de SPIDER et qui nous l'espérons pourront s'étendre à l'échelle mondiale. Les questions de coordination ne sont pas uniquement prévues à Bonn, à Pékin ou au Bureau des affaires spatiales, mais comme l'a dit M. Camacho, cela concerne les bureaux régionaux et plusieurs institutions. Si l'on examine le plan de travail qui est mentionné dans ce document, nous avons l'impression qu'il est intense, ambitieux, mais faisable. Il répartit les différentes compétences entre les bureaux de Pékin, de Bonn et le Bureau des affaires spatiales de Vienne.

Pour ce qui est de la hiérarchie dont il a été question, j'ai toujours eu l'impression que c'était un effort commun de la part des États membres, dans le cas présent, l'Allemagne, la République démocratique de Chine, l'Autriche qui ont présenté leur soutien à l'égard de SPIDER. Sur la base de cet effort conjoint, nous voyons qu'un plan de travail ambitieux tel que celui mentionné dans le plan d'action pourrait être mis en œuvre.

Enfin, sur la base de mon expérience au sein des Nations Unies et comme M. Camacho l'a dit, il y a toujours compétition pour obtenir les ressources financières. Le délégué des États-Unis a raison de dire qu'il y a concurrence et qu'une demande transmise au CCQAB à la Cinquième Commission amène à une analyse de la tâche, une analyse de l'utilité, de la priorité, etc., oui. Mais si l'on examine nos priorités, l'on vient de lancer un exercice de restructuration au sein des Nations Unies notamment en ce qui concerne le Département des opérations de maintien de la paix et le nouveau bureau d'appui. On a vu ce qui s'est passé. Il en va de même au sein des Nations Unies dans toute une série de domaines qui sont jugés comme étant des domaines prioritaires. Nous avons tiré notre expérience au sein du COPUOS que tous les spécialistes rassemblés ici lorsqu'ils examineront SPIDER partageront notre avis, montrant que c'est un programme avec un grand potentiel et l'Autriche a toujours estimé qu'il y avait là un grand potentiel pour les pays en développement. J'espère que si les membres du Comité reconnaissent que ce plan de travail peut être mis en œuvre, j'estime que nous devrions suivre ce plan avec trois postes financés au titre du budget ordinaire des Nations Unies. Afin d'y arriver, M. Camacho l'a dit, nous avons besoin des États membres parce qu'au bout du compte c'est la question de nos collègues à la Cinquième Commission, qui traitent de la question, qui ont besoin du soutien avec le Comité qui a tous les spécialistes de cette question. Nous espérons que nous pourrons garantir la viabilité financière de ce programme dans le sens où il y aura du soutien, peut-être plus encore à l'avenir sur la base des contributions volontaires des États membres, mais aussi au titre du budget ordinaire. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie M. Böck pour son intervention au nom de l'Autriche. Je vais donner la parole maintenant au délégué des États-Unis. J'informe les délégations que nous avons, grâce à la bonne volonté de nos interprètes, nous avons la possibilité de poursuivre nos débats jusqu'à 18 heures 15, mais pas au-delà, donc il nous reste exactement dix minutes. M. Hodgkins.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Je tiens également à remercier les interprètes de nous consacrer leur temps libre de ce soir. Je serai très bref, j'ai quelques questions et commentaires.

Concernant le paragraphe 8 de ce *non-paper*, c'est présenté comme l'apocalypse, on dit que si on n'a pas ces trois postes, c'est tout le système qui va s'effondrer. Il faut atténuer ce libellé parce que je ne pense pas que la seule façon de progresser dans nos activités c'est d'avoir trois postes absolument. Deuxièmement, je suis un peu perdu, pourquoi avoir besoin de ces trois nouveaux postes? La façon dont ce paragraphe est rédigé, on dit afin de garantir la coordination, supervision, dynamisme nécessaire pour intégrer toutes les contributions des États membres, je ne comprends pas bien parce que ce que l'on dit finalement, c'est que étant donné que les États membres contribuent, on a besoin de plus de personnes pour gérer cela. Peut-être ai-je mal compris, mais il me semble que ces trois postes sont reliés aux contributions faites par les États membres et ne concernent pas nécessairement les véritables activités, le véritable travail. C'est là mon interprétation à tout le moins.

Troisième chose, c'est une question. Est-ce que c'est trois postes ont été envisagés l'année

dernière en février? Je ne suis pas tout à fait sûr de ce qui nous a amenés sur cette voie. Au paragraphe 8, il est question de ces trois postes et si on l'avait su l'année dernière on aurait procédé à des ajustements, si on l'avait su en février on aurait procédé à des ajustements, mais on ne nous le dit que maintenant. Donc, peut-être pourrions-nous encore en discuter demain. Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Hodgkins pour votre intervention qui a bien été notée par le Directeur. Je vais donner maintenant la parole à la distinguée déléguée du Venezuela.

Mme N. D. ORIHUELA-GUEVARA (Venezuela) *[interprétation de l'espagnol]*: Merci. Brièvement, je soutiens l'intervention du Brésil. La question traitée est une question classique, réaction ou prévention. Cette notion de catastrophe concerne essentiellement les mesures d'intervention. Un fait est survenu, l'on utilise la technologie pour contribuer. Si l'on veut vraiment inverser les tendances, il faut travailler au niveau de la prévention. Voilà l'importance de la déclaration du Brésil. Même si nous sommes tenus depuis l'origine de traiter de catastrophe, malgré tout on peut exhorter tous les États à ce qu'ils mettent l'accent sur les contributions des satellites pour examiner les questions de certification, etc., c'est-à-dire remonter à l'origine même. Je pense que l'intervention du Brésil est extrêmement importante et nous devons la reconnaître en ce sens.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie pour votre intervention et pour votre remarque qui est tout à fait importante. D'ailleurs, dans le Programme SPIDER vous aurez noté qu'une des choses qui est prévue c'est d'avoir une liaison très active et très opérationnelle avec le *International Strategy for Disaster Reduction*, et ceci va exactement dans le sens que vous avez évoqué, c'est-à-dire que quand on parle de catastrophe, on ne peut pas se contenter d'organiser les secours, on doit aussi en tirer les leçons pour mieux prévoir la prévention, c'est typiquement cette philosophie qui est encouragée dans la Stratégie internationale de réduction des catastrophes qui est un programme des Nations Unies. Je ne vois pas d'autres interventions. Si, excusez-moi, la Colombie. Je donne la parole à M. Ciro Arévalo.

M. C. ARÉVALO-YEPES (Colombie) *[interprétation de l'espagnol]*: Merci. Très brièvement, notre délégation est très satisfaite et nous sommes reconnaissants de ces explications, de cette remise dans le contexte qui a été faite par M. Camacho, ce qui a été très bien complété par le représentant de l'Autriche et qui a replacé SPIDER dans un contexte essentiel quand il a mentionné l'affectation budgétaire à New York. Et l'une des excellentes conclusions tirées par l'Autriche c'est que, au bout du compte, ce sont les États membres au sein de la Cinquième Commission qui doivent relever un grand défi pour soutenir le Programme SPIDER, un programme qui, comme je vous l'ai dit depuis le début, est essentiel pour mon pays. Donc, mes questions ont trouvé réponse, je suis satisfait, je pense qu'il n'y aurait pratiquement pas d'impact sur le Programme d'application des techniques spatiales, ce qui nous réjouit, et je sais également que la distinction entre les différents pays sera faite.

Pour ce qui est de la question des trois coordonnateurs de programme, je pense aussi qu'il faut trouver une solution en la matière. Je suis persuadé que sur la base des explications qui nous ont été données, les progrès effectués en la matière, nous trouverons une solution au problème.

Le PRÉSIDENT: Je remercie M. Arévalo pour son intervention. Je redonne la parole au Directeur du Bureau des affaires spatiales pour au cas où il souhaite apporter quelques réponses aux questions complémentaires qui ont été posées.

M. S. CAMACHO (Bureau des affaires spatiales) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Je profite des deux ou trois minutes restantes afin de gagner du temps demain. Je tiens à préciser la définition des catastrophes telle que figurant ici. C'est vrai, le terme "disaster management" dépend de qui le définit et où. Nous l'utilisons dans le sens de la gestion, l'intervention en cas d'urgence, de catastrophe dans tout le document, pas uniquement ici, mais également dans les documents produits par les groupes d'experts, tout comme la Conférence sur l'intervention en cas de catastrophe l'utilisait. C'est-à-dire que cette notion contient l'aspect prévention, atténuation, alerte précoce, réaction en cas d'urgence, réhabilitation, cela comprend tous ces points. Cela comprend également les catastrophes plus lentes, le changement climatique, la désertification. Cela concerne tous les aspects des catastrophes. Dans ce contexte particulier, cela inclut également les catastrophes humanitaires et c'est là une des grandes contributions de notre Bureau de Genève où il est question notamment de la question des réfugiés. Cela ne se limite pas exclusivement aux grandes catastrophes ponctuelles. Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Camacho. Donc, maintenant nous allons clore cette séance, d'autant plus qu'il est 18 heures 14. Nous avons je crois tous les éléments qui permettent d'inclure dans le projet de rapport, la partie relative au Programme SPIDER et que nous allons examiner demain. Je vous rappelle que demain nous nous réunissons à partir de 10 heures et que nous avons un point important à l'ordre du jour, qui est l'adoption du Rapport du Comité à l'Assemblée générale, point 14 de l'ordre du jour, et dans lequel

nous essayons de faire refléter l'ensemble des débats que nous avons eus sur les différents points de l'ordre du jour. Je vois la pancarte du Nigeria qui est dressée. Effectivement, M. Abiodun avait l'intention, je crois, d'intervenir sous le point 7, mais non pas sur SPIDER mais sur d'autres aspects du point 7. M. Abiodun, rapidement s'il vous plaît.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, très brièvement, je ne pense pas que mon commentaire soit controversé. Au fil de la session, l'on a entendu plusieurs présentations sur l'éducation et sur l'espace. Ma connaissance de l'histoire au sein de ce Comité me dit que ce Comité a lancé en 1971 l'éducation et l'espace avec le Programme d'éducation spatiale, et maintenant le Bureau, ce n'est pas sa faute, mais le Bureau ne nous donne pas toutes les informations. Je souhaiterais que le Bureau nous fasse une véritable présentation de toutes les activités didactiques du Bureau, lorsque l'on parle de l'espace et de la société, l'on a un débat là-dessus et on a entendu énormément de présentations et il y a toujours une initiative du Bureau et nous aurions besoin que le Bureau, pendant 20 minutes, nous fasse une présentation sur l'espace et la société.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Abiodun, pour votre suggestion que je transmets au Directeur du Bureau des affaires spatiales pour mise en pratique aux réunions du Comité de l'année prochaine, parce que c'est effectivement un sujet très important.

Je vous propose que nous arrêtions là. Je remercie les interprètes d'avoir bien voulu prolonger leur travail d'une quinzaine de minutes, et nous nous retrouvons à 10 heures demain matin. Merci beaucoup.

La séance est levée à 18 h 16.